

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(54^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du jeudi 5 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4873).

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL BAPSA (suite)

M. le président.

Réponses de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, aux questions de : MM. Didier Migaud, Pierre Forgues, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Eric Doligé, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Charles Paccou, Roger Lestas, Pierre Micaut, Jean-Marie Leduc, Roland Beix, Georges Benedetti, Jean Gaubert, Jean de Lipkowski, Maurice Dousset, Georges Colombier, Joseph-Henri Maujourn du Gasset, Michel Lambert, Guy Lordinot, René André, Jean-Louis Goasduff, Maurice Ligot, Yves Coussain, Jean Desanlis.

Suspension et reprise de la séance (p. 4887)

Réponses (suite) de M. le ministre aux questions de : MM. Jean Proriot, Alain Bonnet, Guy Lordinot, Didier Chouat, Jean Gatel, Jean-Louis Goasduff, Claude Dhinnin, Xavier Deniau, Pierre Micaut, Michel Dinet, René Couveinhes, Jacques Boyon.

AGRICULTURE ET FORÊT

Etat B (p. 4894)

Titre III (p. 4894)

M. le ministre.

Réserve du vote sur le titre III.

Titre IV (p. 4894)

Amendement n° 53 de M. Cointat : MM. Michel Cointat, le ministre, Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture. - Retrait.

M. le ministre.

Réserve du vote sur le titre IV.

Etat C (p. 4894)

Titres V et VI. - Réserve du vote (p. 4894)

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Crédits ouverts aux articles 44 et 45. - Réserve du vote.

Après l'article 66 (p. 4895)

Amendements n°s 54 de M. Bégault et 55 de M. Bonnet : MM. Michel Cointat, Alain Bonnet, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 4896).
3. **Dépôt de propositions de loi** (p. 4896).
4. **Dépôt d'un rapport** (p. 4897).
5. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 4897).
6. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat** (p. 4897).
7. **Ordre du jour** (p. 4897).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL BAPSA (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Cet après-midi, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Mes chers collègues, nous avons très bien démarré, puis, nous avons perdu un peu de temps. Si nous continuons ainsi, nous devrions finir après une heure du matin, à moins que vous ne fassiez tous un effort pour raccourcir les réponses et les questions. Je suppose d'ailleurs, monsieur le ministre de l'agriculture et du développement rural, que certaines questions vous ayant déjà été posées, vous pourrez y répondre rapidement.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. En tant que premier intervenant du groupe socialiste, je voudrais, monsieur le ministre, vous assurer de notre soutien à la politique de fermeté dont vous faites preuve dans les négociations du GATT et préciser qu'à la différence d'autres groupes, nous soutenons aussi le budget de l'agriculture que vous défendez.

Ma question aura trait à l'agriculture de montagne déjà évoquée tout au long de l'après-midi et à laquelle je voudrais vous sensibiliser.

Au sein des zones défavorisées, nos zones de montagne, en raison de leurs handicaps naturels, méritent, exigent même, un traitement particulier et donc des mesures particulières. Je me réjouis de l'annonce que vous avez faite de l'augmentation sans précédent de 11 p. 100 de l'indemnité spéciale de montagne. Il avait été question de moduler cette augmentation afin qu'elle soit plus importante encore pour les vingt-cinq ou trente premières unités de gros bétail. J'aimerais que vous nous précisiez si cette modulation aura bien lieu dans le cadre du projet de budget pour 1993 et que vous nous confirmiez la demande de revalorisation des vingt-cinq premières UGB en haute montagne.

Je ne reviendrai pas sur le secteur de la viande, puisque vous avez déjà répondu à plusieurs questions le concernant.

Pour ce qui est du lait, problème auquel les agriculteurs de montagne sont très sensibles, j'insisterai sur deux points. D'abord, vous nous avez dit cet après-midi, monsieur le ministre, que la France demandait à la Communauté européenne le retour des 4,65 p. 100 des références laitières suspendus pour les zones de montagne. Pourriez-vous nous préciser s'il s'agit bien d'une priorité pour le Gouvernement et dans quel délai nous pourrions obtenir une réponse de la Communauté européenne ?

Ensuite, le Gouvernement avait prévu une aide pour compenser le surcoût du ramassage du lait en montagne. Je souhaiterais connaître vos intentions pour ce qui est du projet de budget pour 1993. La France a-t-elle l'intention de demander à la Communauté européenne de faire en sorte que cette aide présente un caractère communautaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Migaud, vous appelez avec raison l'attention du Gouvernement sur la situation difficile de l'agriculture de montagne. Au-delà de l'Isère, votre département, ce sont 130 000 exploitations qui sont directement concernées.

Le projet de budget pour 1993 prévoit bien une augmentation de 11 p. 100 de l'indemnité spéciale de montagne, et je vous donne l'assurance que vous me demandez : les indemnités correspondant aux vingt-cinq premières UGB seront augmentées de 13 p. 100. La priorité prévue pour les éleveurs de petits troupeaux sera donc non seulement maintenue, mais développée. Au-delà de la vingt-cinquième UGB, l'indemnité progressera de 5 p. 100, ce qui traduit bien une prise en compte de la structure des troupeaux.

S'agissant de la demande de références laitières supplémentaires, et donc de la restitution par la Communauté des quotas que nous avons dû abandonner, j'ai considéré qu'il s'agissait d'une priorité. J'ai mis le dossier sur la table du dernier conseil des ministres européen à l'occasion d'une demande italienne d'augmentation des quotas laitiers et je me battrais pour que nous puissions obtenir satisfaction.

L'extension de la prime à la vache allaitante à l'ensemble des troupeaux mixtes ? J'ai déjà répondu sur ce point : je la souhaite.

Je souhaite également que le problème des troupeaux ovins transhumants soit réglé et que l'on puisse tenir compte des pâturages de montagne dans le cadre de la prime à l'herbe.

Le problème essentiel que pose l'agriculture de montagne appelle donc une réponse globale. Je suis d'ailleurs prêt, monsieur Migaud, à m'en entretenir avec vous et avec les autres parlementaires de votre département.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, une dernière idée m'est venue face aux mesures de rétorsion américaines qui frappent le vin blanc : faites-vous, les uns et les autres, les apôtres du vin blanc dans la France entière. (Sourires.)

M. Michel Lambert. Exactement !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je ne vais pas vous demander de boire du chablis...

M. le président. C'est trop cher !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... ou du Saint-Bris. Choisissez l'Alsace, l'Anjou...

M. Jean Gaubert. Le saint-véran !

M. Pierre Forgues. Le jurançon !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... le jurançon ! Buvez du vin blanc ! Allez-y franchement et que telle soit la réponse nationale, monsieur Vasseur, aux rétorsions américaines ! (*Rires et applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Voilà l'illustration, monsieur le ministre, de *In vino veritas* ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Pierre Forgues, l'ami du jurançon !

M. Pierre Forgues. La mise en œuvre de la politique agricole commune, qui s'appliquera dès juillet prochain, exige de nos agriculteurs un effort considérable d'adaptation, en ce qui concerne tant les perspectives que les méthodes de production.

Certes, la Communauté économique européenne prévoit des mesures financières de compensation. Il n'en demeure pas moins que l'agriculture française a sa spécificité, et je dirai même ses spécificités régionales ou départementales. Il est donc absolument nécessaire que le Gouvernement français mette en place des mesures très diversifiées d'accompagnement de cette réforme afin que nos agriculteurs ne soient pas injustement pénalisés et qu'ils puissent envisager l'avenir avec confiance.

Dans ces conditions, je vous demande, monsieur le ministre, de prévoir un système d'aides en faveur des récents investisseurs touchés par la PAC - prise en charge des annuités d'emprunt, par exemple - car vous savez bien que, dans leur cas très précis, l'indemnisation de la jachère et les mesures de compensation ne peuvent pas suffire.

Pour les zones de montagne, je demande que les estives soient prises en compte dans le calcul du chargement à l'hectare, afin que les agriculteurs puissent bénéficier de la prime à l'extensification. La montagne est, par excellence, le terrain de l'extensification. De nombreux agriculteurs de montagne ont quinze hectares et de trente à quarante bovins, mais qui sont nourris dans les estives pendant une grande période de l'année.

S'agissant du gel des terres, je demande que l'obligation de rotation soit ramenée de cinq à deux ans.

Enfin dans mon département, les Hautes-Pyrénées, qui a choisi la base maïs, je souhaiterais que l'on prenne pour référence la surface de l'année 1992. En effet, la diminution ou l'abandon de la culture du soja en 1991 a entraîné une augmentation équivalente de la surface de la sole maïs.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Mon ami Pierre Forgues me pose plusieurs questions relatives à l'adaptation de la politique d'aménagement du territoire et à sa diversification en fonction des besoins locaux. Il a raison.

Concernant la prime à l'herbe, il insiste sur le rôle particulier des estives. Ma réponse sera simple. Il faut qu'on s'entende sur les mots. On ne peut pas indemniser tous les pâturages de montagne pour quinze jours de chasse au chamois, s'il en reste, ou à d'autres animaux du même genre !

M. Pierre Forgues. Il reste des isards !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Des isards : Ça ne boit pas de vin blanc. Ça devrait. (*Sourires.*)

Mais revenons-en à l'estive.

Nous devons nous entendre sur une certaine durée d'utilisation des sols avant d'en tenir compte dans le calcul de la prime à l'herbe.

Pour la durée de rotation des terres, j'ai posé la question à la Commission. Le comité de gestion l'étudie. Il me paraît nécessaire de ramener cette durée de cinq à deux ans.

Le problème de l'année de références pour le maïs est propre à votre département, en raison de ses structures propres et de la place qu'y occupe cette production. Il va être mis à l'étude.

M. Pierre Forgues. Merci, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Outre le fait que la mise en application tardive du POSEIDOM ne laisse que peu de chances aux départements d'outre-mer de combler avant

le 1^{er} janvier 1993 les handicaps que ce programme était censé résorber avant l'entrée en vigueur de l'Acte unique, la procédure retenue pour l'examen des dossiers est pour le moins irrationnelle. En effet, alors que la compétence de l'ODEADOM en matière de FEOGA-orientation désignait d'emblée cet office comme intermédiaire naturel, les règlements d'application ont fait des offices par produit les liquidateurs des aides et les interlocuteurs de la Commission.

Dans le même temps, l'ODEADOM se voit chargé d'assurer le paiement des contreparties nationales à des aides communautaires déclarées hors de sa compétence. Cette procédure, outre le fait qu'elle ignore la spécificité des départements d'outre-mer, présente un double inconvénient.

D'une part, elle complique inutilement les mécanismes d'intervention que l'ODEADOM s'était jusqu'à présent efforcé de simplifier.

D'autre part, afin d'assurer les obligations qui sont désormais à sa charge, cet office se voit contraint de provisionner une ligne budgétaire au détriment des autres actions de développement.

A titre d'exemple, pour l'année 1991, ce sont quatre millions de francs qu'il a fallu provisionner, soit 8 p. 100 des crédits d'intervention, alors que la dotation de l'ODEADOM n'a pas été augmentée.

Je pense, monsieur le ministre, que, en l'état actuel de la réglementation, une extension de la compétence de l'ODEADOM s'impose.

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. J'y arrive, monsieur le président ! Cela ne fait pas deux minutes que je parle !

Je crois savoir que le ministère n'est pas hostile à ce principe, mais pouvez-vous, monsieur le ministre, me dire si les autres ministères de tutelle ont été saisis d'une demande en ce sens et si, le cas échéant, ils y seraient favorables ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Joseph-Louis-Dogué, le décret de création de l'ODEADOM ne permet pas à cet office de gérer les mesures communautaires mettant en œuvre des crédits du FEOGA-garantie. C'est pourquoi, pour l'application des mesures du POSEIDOM, il a été nécessaire de recourir aux offices par produit. Au cas par cas, des solutions associant direction de l'agriculture, ODEADOM et office par produit ont été retenues. Ces solutions sont différenciées selon la nature des mesures et selon les filières de production.

Il faut par ailleurs savoir que si l'organisation commune du marché de la banane, que nous souhaitons tous et comme la Commission le souhaite, est effective avant la fin de l'année, des interventions communautaires vont devoir être mises en œuvre. L'ODEADOM est, me semble-t-il, le seul compétent pour ce produit, et il doit donc être à même de les gérer.

M. Michel Cointat. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à l'extension de ses compétences.

S'agissant du programme POSEIDOM, il conviendra de dresser un bilan après un an d'application. On pourra alors envisager de faire jouer à l'ODEADOM un rôle plus important chaque fois que cela pourra améliorer l'efficacité des mesures prises. Un projet de décret modifiant les compétences de l'ODEADOM est en cours d'élaboration. Pour répondre directement à votre demande, je vous informe qu'il sera soumis aux divers ministres concernés dans les prochains jours.

M. Michel Cointat. Voilà une bonne nouvelle !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre, je me demande si votre vibrant plaidoyer en faveur du vin blanc est bien conforme à l'esprit de la loi Evvin ! Il est vrai que vous n'avez pas cité de noms. (*Rires.*)

Vous avez déclaré, à juste titre, que la France ne devait pas se coucher devant les États-Unis. Mais il me semble que si, pour la politique agricole commune, nous avions eu une atti-

tude un peu plus raisonnable, nous n'aurions pas aujourd'hui les problèmes que nous avons dans les négociations du GATT. De plus, comme vous l'avez fait remarquer, il n'aurait peut-être pas non plus fallu attendre le traité de Maastricht pour se rendre compte que le monde rural souffrait !

M. Pierre Forgues. C'est une vue de l'esprit, ça !

M. Eric Doligé. Je reprends à peu près les propos de M. le ministre.

M. Alain Bonnet. Vous les travestissez !

M. Eric Doligé. Notre collègue Philippe Auberger a posé une excellente question à propos des biocarburants. Si la région Bourgogne est certainement intéressée, la région Centre ne l'est pas moins et notamment le département du Loiret, avec l'usine d'Artenay.

Si j'ai bien lu la presse ce matin, M. Billardon serait à priori défavorable à toute mesure rendant obligatoire l'incorporation de biocarburants dans les produits pétroliers. Il y a quelque temps, je lisais que M. Pierre Bérégovoy, lui, aurait donné son accord. J'aimerais savoir si la position du ministre de l'agriculture rejoint celle de M. Billardon ou celle de M. Pierre Bérégovoy, car la réponse intéresse, vous vous en doutez bien, le monde agricole.

Dans le cadre de la commission Lévy, six sous-commissions ont été créées, ce qui nous inquiète beaucoup. En outre, lors de la première séance de travail de cette commission, M. Lévy a annoncé que ce qui avait trait à la défiscalisation ne l'intéressait pas. Un tel état d'esprit est plutôt de mauvais augure et inquiète beaucoup. Avez-vous, monsieur le ministre, la ferme intention de pérenniser la défiscalisation du bio-éthanol et du diester ?

La betterave est un produit important pour l'agriculture. Estimez-vous qu'il serait intéressant de l'inclure, comme promis, dans les jachères industrielles, alors qu'elle en est exclue pour le moment ? Pensez-vous maintenir les règles concernant les surfaces. A défaut, nombre de coopératives qui ont beaucoup investi seront obligées de le faire une deuxième fois.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à ces trois questions. Tout à l'heure, vous nous avez invité très gentiment à aller suivre les matchs de football d'Auxerre, ce que nous ferons avec un grand plaisir.

M. Roger Lestas. En buvant du vin blanc !

M. Eric Doligé. Bien sûr ! Dans l'Orléanais, nous avons des bons vins, mais nous n'avons plus d'équipe de football. Je ne pourrais vous inviter qu'à visiter des jachères, et vous serez particulièrement déçu de l'ambiance qui règne dans notre secteur !

M. Alain Bonnet. Facile !

M. Pierre Forgues. Exactement ! La jachère, c'est lui qui la fait régner.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Un stade de football n'est pas une jachère, c'est la vie !

Pour les biocarburants, je défends les intérêts de l'agriculture, et je joue dans le cadre d'une équipe autour de Pierre Bérégovoy. Je me suis clairement exprimé là-dessus. Ne dites pas de mal du rapport de Raymond Lévy, vous ne le connaissez pas. Vous allez à contre-courant des intérêts que vous croyez servir. Comme je le disais à Jean-Paul Charé cet après-midi, je souhaite que vous le rencontriez pour discuter avec lui des positions qu'il convient d'adopter.

Biocarburants, éthanol et diester, betterave et colza, même combat ! On doit mettre au point des filières de production, de distribution. Le Loiret n'est pas si éloigné de l'Yonne pour que j'ignore totalement vos problèmes. Je me rappelle y être allé l'an dernier, pour présider les fêtes de Jeanne d'Arc ! Vous aviez marché avec moi sur les vingt-cinq kilomètres du tour d'Orléans.

M. Eric Doligé. Vingt-sept !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. En tout cas, c'est un bon souvenir !

Vous n'avez plus d'équipe de football depuis longtemps, c'est vrai. Vous n'en avez d'ailleurs jamais eu de très bonne. (Rires.)

M. Eric Doligé. On a été en finale de la Coupe de France, quand même !

M. Pierre Forgues. Il y a longtemps !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'en reviens aux questions que vous m'avez posées.

Je souhaite la mise au point de formules et de filières concernant les biocarburants. Je souhaite, comme mon prédécesseur vous l'avait indiqué, que la betterave soit incluse dans les jachères industrielles, et je vois bien les problèmes qui peuvent se poser à certaines coopératives de votre région et de votre département si la décision n'était pas prise. Elle ne l'est pas encore. La Commission l'étudie. Je vais donc dans le sens que vous défendez.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).

M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin). Monsieur le ministre, dans la grande mutation que traverse le monde agricole, l'enjeu des contributions essentielles que cette activité apporte à l'emploi, à la vie économique du monde rural et à l'équilibre de notre balance commerciale apparaît malheureusement oublié dans votre projet de budget.

A l'heure où la France a besoin de retrouver des ambitions et des perspectives de développement pour relancer l'emploi, comment accepter que le secteur agroalimentaire soit délibérément sacrifié dans les dépenses de soutien de l'Etat ? Or, chacun le sait, si les produits agricoles de base sont confrontés à une concurrence internationale particulièrement sévère et à une crise grave, les produits alimentaires élaborés ont encore de belles perspectives sur les marchés solvables.

Il serait d'ailleurs intéressant de connaître les conséquences de la réforme de la PAC sur notre balance commerciale agroalimentaire à l'horizon 1996-1997.

J'espère que, dans le cadre des négociations du GATT, vous saurez défendre également les intérêts de l'agroalimentaire. Dans cet esprit, il est indispensable de revoir à la hausse les crédits inscrits au chapitre 61-51, de façon que les plus-values de la transformation industrielle compense la baisse en volume des exportations des produits agricoles de base.

Monsieur le ministre, les crédits de l'agroalimentaire auront diminué de 54 p. 100 entre 1990 et 1993. Dans une période où la modernisation des entreprises et leur restructuration sont indispensables pour pallier les conséquences de l'extensification et les risques de délocalisation des productions, ne trouvez-vous pas que le désengagement de l'Etat dans ce domaine est inadmissible ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Bernard Schreiner, effectivement, nous avons dû faire des choix. Mais les priorités concernant les industries agro-alimentaires sont maintenues. Inaugurant, l'autre jour, le Salon international de l'alimentation, le SIAL, en présence de six de mes onze collègues de la Communauté que j'avais invités, j'ai même insisté sur la nécessité de leur développement.

Les aides déconcentrées au titre des investissements des entreprises sont maintenues à hauteur de 77,1 millions de francs. Il en est de même pour les aides au conseil. Par ailleurs, la dotation prévue pour les abattoirs publics est portée à 20 millions de francs.

La partie des aides à la recherche consacrées au secteur agro-alimentaire est également augmentée. Nous avons élaboré un budget de rigueur, suivant en cela les conseils de votre groupe tendant à l'abaissement des impôts et des dépenses publiques. Mais tout en allant dans le sens de l'opposition, nous avons maintenu ce qui doit représenter la force des industries agroalimentaires. Je l'ai dit au SIAL et vous le confirmez bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Charles Paccou.

M. Charles Paccou. Monsieur le ministre, il me revient d'attirer votre attention sur la situation des producteurs de pommes de terre, notamment ceux du Nord-Pas-de-Calais, et plus particulièrement de la Flandre intérieure, dont 95 p. 100, représentant 80 p. 100 de la profession dans la région, produisent près du quart de la production nationale de pommes de terre.

Aujourd'hui, la surproduction rend la situation catastrophique et conduit à l'effondrement des cours - 8 centimes le kilo, alors que le prix de revient atteint 40 à 50 centimes. Mais cela, les consommateurs ne le constatent pas.

Même les agriculteurs ayant signé des contrats avec des usines de transformation ne sont pas épargnés, un tiers des pommes de terre étant refusées en raison de la surproduction.

Des mesures d'urgence s'imposent pour tenter de limiter des conséquences financières qui risquent de devenir dramatiques. Je souhaite, pour soutenir les prix, le renouvellement de l'opération de retrait de 200 000 tonnes de pommes de terre, avec une indemnisation de 8 000 francs par hectare.

Certes, une telle mesure n'est pas facile à demander quand, dans le monde, tant de personnes meurent de faim, mais elle interpellera peut-être ceux qui mettent sur pied des actions humanitaires et les amènera à étudier le rôle que la pomme de terre pourrait jouer. D'ores et déjà, monsieur le ministre, je peux dire que, devant une telle initiative, la profession saurait répondre : présent !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je voudrais, monsieur Charles Paccou, répondre positivement à votre demande.

L'importance de la récolte de pommes de terre de conservation, due à une augmentation des surfaces de l'ordre de 10 p. 100 par rapport à 1991, laissait prévoir une campagne de commercialisation difficile.

Des mesures ont été prises dès le mois de septembre au bénéfice de la filière afin de mener des actions de régulation du marché et de soutien à l'exportation, et 60 millions de francs seront mobilisés.

Je peux vous assurer ce soir que, au titre de la solidarité nationale, nous ferons à l'égard de nos producteurs de pommes de terre les efforts que vous nous demandez.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Des producteurs de lait, reconnus jusqu'alors prioritaires par les pouvoirs publics, viennent de recevoir une lettre de leur laiterie leur annonçant qu'en application de la réglementation, ils perdaient cette année leur qualité de prioritaires. En conséquence, ils vont devoir produire désormais sur la base de leurs références et non, comme jusqu'alors, à hauteur de leurs objectifs de production agréés, diminués des abattements réglementaires.

De plus, ces producteurs peuvent être pénalisés dès à présent sur le prêt de quota qui leur a été attribué pour la campagne 1991-1992 parce que, d'une part, leur entreprise ne dispose pas de sous-réalisations internes suffisantes et que, d'autre part, les prioritaires au titre de « Plans de développement » n'ont pas eu accès à la compensation nationale des allocations provisoires.

Leur droit à produire diminue ainsi de 10 000 litres de lait pour certains, à 70 000 litres pour les plus importants, alors qu'ils ont eu un plan agréé par les pouvoirs publics avant 1984. Je rappelle que 1984 est l'année au cours de laquelle ont été mis en place des quotas, avec un objectif de production déterminé, au titre soit de jeune agriculteur, soit de bénéficiaire d'un plan de développement, soit d'attributaire d'un plan de redressement.

Ils ont contracté des emprunts sur la base de leurs objectifs de production. Ils sont tenus de les rembourser sans espoir de réduction des annuités. Ils ne font qu'appliquer la réglementation. L'arrêt de début de campagne laitière ne permet plus de leur octroyer des allocations provisoires de références. Leur situation est dramatique.

Ce problème n'a pu être réglé jusqu'à présent en raison, notamment, du faible impact des programmes de cessation laitière en Mayenne, où il n'existe pas d'alternative, pour des petites structures, incapables de se tourner vers d'autres productions.

Les réactions de désespoir sont graves. En conséquence, nous vous demandons l'accès à la réserve nationale de 0,2 p. 100 constituée spécifiquement au profit de ces producteurs, l'utilisation des quotas morts des laiteries et le maintien de leur qualité de prioritaires pour que ces éleveurs laitiers continuent à bénéficier d'allocations provisoires de

références, d'autant qu'au moment où ils ont été avisés de la nouvelle réglementation les concernant, ils ont appris par la presse que certains de nos partenaires de la Communauté européenne n'avaient jamais respecté leurs quotas !

Les producteurs prioritaires ayant déjà livré pour la campagne en cours la totalité de leur nouveau droit à produire doivent-ils continuer leurs livraisons, ou détruire leur production et s'inscrire comme agriculteurs en difficulté ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai bien compris la préoccupation de M. Roger Lestas pour les producteurs de lait de la Mayenne et sa demande de recours à la réserve nationale.

Vous déplorez, monsieur le député, que l'application trop stricte de la réglementation communautaire conduise aux difficultés actuelles. Vous souhaiteriez une application plus souple et le maintien des règles de priorité que nous avons pu connaître dans le passé.

Je propose que nous en parlions ensemble et je vous convie prochainement au ministère. Je salue à travers vous les producteurs de lait de la Mayenne.

M. Roger Lestas. Je vous remercie.

M. Jean-Louis Gossdoff. Vous n'êtes pas contrariant, monsieur le ministre.

M. Michel Lambert. Et les producteurs de l'Orne ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Vous poserez certainement une question à leur sujet.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaut.

M. Pierre Micaut. Ma question, monsieur le ministre, concerne les organismes stockeurs, qu'ils soient privés ou coopératifs.

Le gel des terres, vous en avez entendu parler, vous en avez même les oreilles rebattues ! Mais il est bon d'enfoncer le clou aujourd'hui : l'occasion ne reviendra peut-être pas de sitôt. Alors, allons-y !

Le gel des terres, fatalement, va faire baisser la collecte des productions et aussi les achats effectués par les agriculteurs pour leur approvisionnement en semences, en engrais et en produits phytosanitaires.

Compte tenu de la baisse des prix et des productions résultant de la réforme de la PAC et de la diminution des approvisionnements, je crains que les organismes stockeurs d'une région que vous connaissez très bien, puisque nous sommes voisins géographiquement, ne subissent une chute de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 30 p. 100. Et, croyez-moi, ce pourcentage n'est pas exagéré.

Par ricochet, ces organismes coopératifs ou privés enregistreront une chute de leur marge brute, laquelle est bien évidemment indispensable à l'équilibre de leur bilan. Aussi commencent-ils dès maintenant à freiner, sinon à stopper leurs investissements, à réduire l'embauche au minimum et même à comprimer leur effectifs en mettant à profit les départs à la retraite.

Ces organismes souhaitent donc connaître votre sentiment sur trois points : la nécessité d'un plan social, dont personne ne peut douter ; la renégociation de leurs emprunts en ce qui concerne les investissements et la mise en condition par rapport à l'environnement ; le maintien des majorations de stockage.

Surtout, compte tenu du gel des terres, les agriculteurs, et plus encore les organismes stockeurs, ne pourront survivre qu'avec l'incorporation du bioéthanol dans les carburants. C'est une condition impérative de la survie non seulement de l'agriculture, mais de la ruralité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je répondrai d'abord à Pierre Micaut que nous n'avons jamais été bien loin, ni géographiquement ni politiquement. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Maurice Doussat. Politiquement, vous vous êtes un peu éloigné !

M. Roger Lestas. Ou alors, vous prenez des raccourcis !

M. René André. Des chemins de traverse !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Maurice Dousset, il est est de même pour vous ! Roger Lestas aussi ! Même combat, silence dans les rangs ! (*Soupires.*)

J'en reviens à la situation des coopératives de céréales, qui s'expriment par la voix de Pierre Micau. Le dispositif réglementaire communautaire n'a prévu, les concernant, aucune mesure d'accompagnement de la réforme de la PAC, mais cette absence de mesures communautaires n'interdit pas de prendre des mesures nationales.

Maintenant, Pierre Micau, écoutez-moi bien ! Pour faire suite à leur demande relative à la mise en œuvre d'un plan de soutien, nous avons lancé une enquête sur l'estimation des restructurations engagées ou à venir. J'étais réticent sur une telle mesure et les dirigeants professionnels ont dû vous le dire. Mais je considère que mes premières réticences n'étaient pas fondées et qu'il y aura des mesures à prendre pour ce qui concerne les plans sociaux et le soutien financier, car certaines coopératives, proches géographiquement de vous et de moi, vont se trouver dans une situation très difficile.

Cette étude associe les directions de l'agriculture, l'ONIC et les différentes familles professionnelles concernées. C'est la première fois que j'en parle publiquement et je vous charge de transmettre le message aux coopératives.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Roger Lestas, pour une nouvelle question.

M. Roger Lestas. Monsieur le ministre, le projet de budget du ministère de l'agriculture est lié cette année à la réforme de la politique agricole commune et à ses mesures d'accompagnement, qui provoquent un profond bouleversement dans notre agriculture.

Les différentes mesures d'intervention tendent à démontrer que l'exploitant, malgré la baisse des prix, sera bénéficiaire, alors qu'une étude réalisée par le centre de gestion et d'économie rurale de mon département fait ressortir qu'en ce qui concerne la plupart des productions, l'exploitant n'y retrouvera pas son compte.

Par exemple, le montant de la prime à l'herbe est nettement insuffisant. Avec un chargement ramené à une UGB par hectare, quel agriculteur pourra faire face à ses charges d'exploitation, même si la prime à l'herbe est portée de 120 francs en 1993 à 300 francs en 1995, alors que les charges de mutualité sociale agricole, par exemple, ont - pour un cas que je connais parfaitement, mais qui n'est pas une exception - doublé en deux ans ? Les cotisations sont en effet passées de 20 442 francs en 1990 à 33 686 francs en 1991 et à 41 816 francs en 1992 pour la même surface et les mêmes productions.

En cette période de crise aiguë que traverse l'agriculture, nombre de nos agriculteurs arrivant au terme de leur carrière avaient mis tous leurs espoirs dans les nouvelles mesures concernant la préretraite. Mais, là aussi, beaucoup d'espoirs ont été déçus en raison de certaines lacunes et de certaines conditions imposées par les textes en vigueur.

Ainsi, la date d'effet de la préretraite n'a pas été définie clairement, ni par le décret n° 92-187 du 27 février 1992 ni par la circulaire d'application. C'est une note du 3 août 1992 qui a précisé ce point. Elle indique qu'en règle générale la date d'effet correspond à la date d'enregistrement du dernier des actes de transfert, sauf si l'enregistrement est antérieur à la date d'effet du bail. C'est alors cette dernière date qui permet de fixer la prise d'effet de l'allocation de préretraite.

Cette précision trop tardive pénalise une grande majorité des exploitants qui ont déposé leurs dossiers avant la parution de cette note de service, qui pensaient de bonne foi que la date d'effet de leur préretraite correspondait à leur date de cessation d'activité et qui n'ont donc pas réalisé leurs actes conjointement à leur cessation d'activité.

Pour tous ces exploitants, il semblerait normal de prendre en compte la date de cessation effective, qui correspond à la date d'effet de leurs actes et non à la date d'enregistrement.

La seconde difficulté tient aux conditions à remplir par le reprenneur de terres exploitées en faire-valoir direct. S'il ne s'agrandit pas, le reprenneur doit remplir les conditions de capacité professionnelle. Ainsi, un exploitant en faire-valoir direct s'est vu refuser le bénéfice de la préretraite pour le motif qu'il cédait son exploitation à son fils âgé de trente

ans, ayant suivi avec succès des cours par correspondance de niveau V et travaillant comme aide familial depuis quatorze années !

Est-il dans vos intentions, monsieur le ministre, d'apporter des assouplissements aux conditions d'attribution de la préretraite aux agriculteurs âgés de plus de cinquante-cinq ans ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Roger Lestas, il ne faudrait pas oublier que la réforme de la PAC ne concerne que 44 p. 100 des produits. Certaines mesures d'accompagnement viennent donc améliorer le sort d'agriculteurs non touchés par la dernière réforme, par exemple ceux dont les exploitations se consacrent à des productions spéciales ou à l'élevage laitier.

S'agissant des procédures et des conditions de mise en œuvre de la préretraite, j'ai noté votre question et, lorsque nous nous verrons tous les deux, nous nous efforcerons d'aller plus loin. Je souhaite que vous puissiez m'apporter un dossier plus complet retraçant l'intervention que vous venez de faire.

M. Roger Lestas. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Marie Leduc.

M. Jean-Marie Leduc. Monsieur le ministre, la question que Jean-Pierre Bouquet, député de la Marne, aurait aimé vous poser concerne les céréaliers et les coopératives.

Les crédits consacrés à l'aide aux agriculteurs augmentent de près de 18 p. 100. Cette augmentation permet de tenir compte des effets immédiats de la réforme de la politique agricole commune.

Concernant les productions végétales, le gel des terres entraînera théoriquement une baisse des quantités produites et évitera les effets de report de production. Mais les conséquences risquent d'être déstabilisantes : 15 p. 100 de gel de terres, 30 p. 100 de baisse des prix vont se cumuler pour peser sur l'emploi et l'équilibre des agro-industries, tout particulièrement au niveau des organismes de collecte et de stockage.

Quelles mesures allez-vous mettre en œuvre, monsieur le ministre, pour alléger les charges financières de ces entreprises ? Quelles mesures de compensation avez-vous envisagées ?

M. Alain Bonnet. Bonnes questions !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Jean-Marie Leduc, je comprends que la situation de certaines entreprises de son département, touchées par les conséquences de la réforme, préoccupent M. Jean-Pierre Bouquet.

Pour les coopératives, je pense, malgré les réserves que je pouvais formuler au départ, qu'il faut envisager toutes les évolutions, étudier les plans sociaux, examiner les conditions financières d'un allègement de leurs charges et d'une meilleure prise en compte de leurs investissements. C'est ce que j'ai demandé au président du Crédit agricole.

C'est un dossier que je suis avec M. Jean-Pierre Bouquet. Je voudrais que vous lui transmettiez ma réponse et que vous soyez tous assurés que je me préoccupe du devenir de ces entreprises.

M. le président. La parole est à M. Roland Beix.

M. Roland Beix. Monsieur le ministre, je veux vous parler de la négociation de la dette de certaines exploitations agricoles à caractère familial.

Notre rapporteur pour avis, Pierre Métais, a lancé ce matin un appel en faveur des nouvelles régions de céréaliculture situées dans le croissant fertile entre Loire et Garonne. Après avoir été des régions d'élevage et de polyculture, elles se sont reconverties dans les années 1980-1984 à l'économie céréalière, apportant ainsi leur tribut à la maîtrise de la production laitière.

En réinvestissant dans cette nouvelle activité, elles sont devenues des régions à fort potentiel céréalier mais aussi à très fort endettement, les durées de remboursement étant supérieures à quatre ans. Elles vivent donc la politique agricole commune avec une acuité particulière.

Or, contrairement à ce qui a été dit et répété il y a un peu plus de quatre mois, on sait maintenant que la baisse des revenus à la production ne sera pas compensée par les aides européennes. Il s'agit donc, pour ces petites structures à caractère familial, de réduire leurs coûts de production puisqu'on leur demande de produire moins. L'allègement de la dette agricole devient ainsi un facteur décisif pour ces exploitations. Vous-même l'avez souligné aujourd'hui à plusieurs reprises.

Vous avez précisé les grandes masses concernant le Fonds d'allègement des charges : 1,3 milliard de francs, dont 500 millions pour les prêts bonifiés et 500 millions pour le système « agriculteurs en difficulté ». Tout cela est en place. Je souhaiterais que vous nous décriviez précisément comment ces masses financières vont être mises en œuvre et comment leur gestion sera déconcentrée, régionalisée, départementalisée, car je crois qu'il faut faire vite pour donner de l'espoir et des raisons pratiques de préparer l'année à venir.

Quelle sera l'implication de votre ministère dans le suivi indispensable qu'il est nécessaire d'organiser pour renégocier la dette ? Car il ne s'agit pas simplement d'alléger la charge de remboursement ou de prévenir le risque de saisie par les banquiers ; il s'agit surtout de renégocier la structure de la dette.

M. Alain Bonnet. Très bonne question !

M. Michel Lambert. Fort claire !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Roland Beix, votre collègue Pierre Métais a effectivement, dans son rapport écrit et son intervention à la tribune, accordé toute l'importance qu'il mérite au problème essentiel du désendettement agricole et de l'intervention du Fonds d'allègement des charges.

Le FAC a bénéficié en 1991 à 60 000 exploitants. La dotation sera portée de 400 millions de francs en 1992 à 600 millions de francs en 1993. Ce fonds sera prolongé en 1994 et 1995.

Par une convention du 17 septembre 1992 avec le Crédit agricole, l'Etat s'est donc donné les moyens de poursuivre l'effort entrepris pour le désendettement de l'agriculture.

Comment seront décidées de telles mesures localement ? Au terme d'une concertation entre la caisse de Crédit agricole, l'administration et les organisations professionnelles. Toutefois, il a été décidé, dans la convention de 1992, que le FAC interviendrait de manière uniforme pour une prise en charge de deux points d'intérêt sur les prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs souscrits au cours des quatre dernières années par des exploitants directement concernés par la réforme de la PAC. Si bien que nous nous donnons à la fois les moyens d'une action nationale constituée de mesures uniformes et, dans certains cas, d'une déconcentration autorisant une plus grande souplesse.

Si des problèmes particuliers survenaient dans votre département, je serais naturellement à votre disposition pour vous aider à les traiter.

M. le président. La parole est M. Georges Benedetti.

M. Georges Benedetti. Monsieur le ministre, vous nous avez dit ce matin toute l'importance que vous attachez au développement rural, complément indispensable d'une bonne politique agricole. Vous avez même précisé que production alimentaire et équilibre biologique sont deux finalités à promouvoir simultanément dans le cadre d'un nouveau contrat entre la nation et son agriculture.

Il n'est pas niable, en effet, que notre pays est confronté à deux problèmes majeurs : la ville d'abord, avec les inconvénients résultant de l'urbanisation, la campagne ; ensuite, avec le risque de désertification.

Au-delà des échéances budgétaires, le monde rural pose un problème de société. Dans ce contexte, tout ce qui contribue au maintien et au développement du patrimoine rural ou à la préservation de l'environnement doit être examiné avec une attention encore plus grande lorsque ces impératifs vont de pair avec l'entretien des espaces sensibles aux incendies. On sait, hélas ! les efforts que doivent consentir aussi bien l'Etat que les départements et les communes dans le cadre des budgets consacrés aux services d'incendie et de secours.

Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, d'insister sur le rôle du pastoralisme ovin transhumant pour la préservation du patrimoine et la prévention des incendies. L'organisation professionnelle se félicite de voir ce dossier pris en considération, notamment dans le pourtour méditerranéen, mais aussi, bien sûr, dans d'autres régions. Dans le Gard, elle demande l'application à tout le département de l'article 19 pour la défense de la forêt contre les incendies aussi bien que pour le maintien des pratiques traditionnelles du pastoralisme. S'agissant des fonds sociaux structurels, elle demande une révision adaptée à l'ensemble du département, notamment des zones non classées 5 B.

D'une façon plus générale, les éleveurs ovins demandent l'extension en leur faveur de la prime à l'herbe - décidément, nous en aurons beaucoup parlé aujourd'hui - réservée aux éleveurs bovins justifiant d'un chargement à l'hectare inférieur à une UGB pour tout le territoire.

Monsieur le ministre, n'est-il pas souhaitable que, dans le cadre de la prévention des incendies, des quotas de primes spécifiques soient réservés aux départements méditerranéens ?

Enfin, dernière question, ne serait-il pas possible de plafonner les indemnités compensatoires à soixante UGB au lieu de cinquante, comme cela se fait dans certains pays voisins et comme le prévoit le règlement communautaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai parlé ce matin d'un nouveau pacte rural entre l'agriculture et la nation et je ne peux, à cet égard, que me féliciter des considérations que vous venez d'exprimer.

Dans toutes nos régions, dans tous nos départements - et donc dans le Gard - ce pacte doit obéir à quelques grandes orientations : la consolidation et le développement de multiples activités économiques, industrielles et touristiques dès lors qu'elles respectent l'environnement et la diversification des activités des agriculteurs, pour laquelle notre pays est en retard.

Vous aviez, lors d'une réunion de la commission de la production et des échanges, appelé tout particulièrement mon attention sur le pastoralisme transhumant. Je vous avait fait part de l'intérêt que je portais à cette question, compte tenu de son importance pour l'économie de votre département, et je vous avais indiqué que j'y serai attentif. Aujourd'hui, je ne peux que vous réitérer cette assurance.

La politique forestière et de préservation de la forêt méditerranéenne participe du même objectif. C'est la raison pour laquelle le crédit de 100 millions de francs prévu pour le conservatoire de la forêt méditerranéenne a été consolidé.

L'attention que le Gouvernement porte à ces problèmes a conduit à la nomination d'un préfet délégué pour mieux coordonner son action. Notez en outre que l'article 21 de la réglementation européenne peut aussi être mobilisé pour lutter contre les incendies dans des zones bien circonscrites.

En matière de développement rural, il convient également de ne pas oublier l'effort de la Communauté européenne en faveur des fonds structurels et des zones rurales fragiles.

L'extension des zones éligibles avait également été évoquée. C'est une question que je n'ai pas perdue de vue.

M. le président. La parole est à M. Jean Gaubert.

M. Jean Gaubert. Monsieur le ministre, depuis plusieurs mois, les agriculteurs français et européens vivent au rythme des informations sur les négociations du GATT. Plusieurs de mes collègues vous ont félicité et encouragé pour votre attitude de fermeté. Cette attitude n'est d'ailleurs pas dictée par un quelconque souci de bloquer les échanges mondiaux, mais bien évidemment par la nécessité de sauvegarder les intérêts vitaux de la France. Je pourrais même ajouter que les agriculteurs de certains de nos partenaires européens, qui sont souvent la référence de l'opposition, vous devront peut-être eux aussi leur survie.

L'objet de ma question n'est pas d'évoquer cette négociation, mais de vous interroger sur vos intentions par rapport à l'ouverture de nos marchés aux produits des pays de l'Est.

Chacun sait que ces pays se heurtent à une contradiction. D'un côté, ils veulent exporter afin d'alimenter leur économie en devises ; cette situation n'est pourtant pas satisfaisante, car ces denrées arrivent chez nous à des prix qui n'ont que peu de rapport avec les nôtres et provoquent souvent un déséquilibre de nos marchés. De l'autre côté, leurs popula-

tions souffrent de problèmes d'approvisionnement alimentaire et nous devons avec nos excédents agricoles, parfois provoqués par leurs exportations, participer à cette humiliante mais nécessaire aide alimentaire.

J'ai entendu à cette tribune certains de mes collègues de l'opposition reprocher à M. le ministre des affaires étrangères de ne pas ouvrir assez nos frontières aux pays de l'Est. Ce sont les mêmes qui cherchent à amener les agriculteurs contre toute importation extra communautaire. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. René André. C'est gratuit, inutile et inexact !

M. Michel Lambert. C'est exact !

M. Jean Gaubert. Laisser entrer sans contrôle est grave pour notre agriculture. Ne pas laisser entrer est inconcevable.

Aussi, monsieur le ministre, ne peut-on pas envisager un accord durable prévoyant des quotas d'importation sur notre marché à des prix comparables aux nôtres ?

Un tel accord aurait pour triple effet de ne pas désorganiser nos marchés, de rapporter aux pays de l'Est autant de devises et de les encourager à nourrir leurs populations avec ce qu'ils produisent, ce qui paraît bien naturel.

C'est maintenant que la Communauté doit définir les conditions de sa coopération économique avec les pays de l'Est. Mais une chose est sûre : le rééquilibrage à l'Est ne pourra pas se faire en appauvrissant l'Ouest. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le député, vous avez bien cerné la difficulté du problème.

En effet, rêver d'une adaptation des productions des pays de l'Est au marché mondial est un leurre, je le dis très clairement : d'une part, en raison de leurs difficultés à produire aux standards internationaux et, d'autre part, du fait d'une incapacité des marchés mondiaux, alimentés bien souvent par les excédents, à absorber de nouvelles marchandises détournées de leur destination finale.

Les secteurs agricoles et agro-alimentaires restent la priorité de nombreux pays. Le programme Phare avec la Tchécoslovaquie en est la meilleure démonstration. Le ministère de l'agriculture conduit sa coopération avec la préoccupation fondamentale d'y associer le monde rural et les filières agro-alimentaires.

Ni rupture ni totale ouverture, telle est notre position. Nous ne pouvons pas nous désintéresser de la situation de ces pays.

Les groupes mixtes bilatéraux, souvent issus des commissions mixtes intergouvernementales, ont connu de profonds remaniements. Autrefois simples chambres d'enregistrement de commandes d'Etat, ils ont développé - et je m'en réjouis - une capacité à entreprendre et à innover dans une situation d'économie de marché par l'appui aux entreprises, aux acteurs professionnels et économiques.

La mobilisation et l'engagement des organisations professionnelles françaises sont réels, par l'intermédiaire de l'association FERIA qui privilégie l'échange d'expériences de terrain entre praticiens et les relations entre les réseaux locaux français et étrangers. Cette démarche est reconnue maintenant comme étant la plus féconde et la mieux à même d'appuyer la restructuration du monde agricole d'Europe centrale et orientale en préparant le monde rural français aux mutations à venir.

Quant à l'association pour le développement des échanges de produits et techniques agroalimentaires - ADEPTA -, elle a déjà géré 18,5 millions de francs au titre de 1992 et 140 dossiers sont actuellement en cours.

Je souhaite que l'on puisse trouver une solution aux problèmes des pays de l'Est selon les orientations et l'analyse que vous avez développées.

Je découvre, sur le plan agricole, ce dossier que je connais si bien dans les relations du monde du travail et des organisations syndicales avec les pays de l'Est. Comment aller plus loin dans la limite et le cadre que vous avez fixés ? Je suis prêt à répondre à vos suggestions.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Monsieur le ministre, je dois vous remercier. En effet, vous avez signalé à mon collègue Jean-Paul Charié que vous prendriez en compte les difficultés que rencontrent les horticulteurs du Loiret en matière de fruits et légumes. J'en suis ravi pour eux.

Mon intervention porte sur un autre sujet et je la commencerai par une citation que j'ai trouvée dans un journal horticole et que répétait une horticultrice aux visiteurs de la biennale des antiquaires : « Dommage que le père de - je ne citerai pas de nom - ne soit pas horticulteur, mais antiquaire, sinon nous ne serions pas là ! »

Vous aurez compris, monsieur le ministre, que je veux vous parler du taux de la TVA. Vous connaissez les conséquences alarmantes de l'exclusion des produits de l'horticulture ornementale du bénéfice du taux réduit. Le taux majoré de 18,6 p. 100 a été adopté dans la précipitation.

Entre deux marches pour Jeanne d'Arc - cette marche dont vous parliez tout à l'heure, monsieur le ministre - nous inaugurons chaque année à Orléans le salon Hortimat. Nous avons reçu à cette occasion le ministre des finances de l'époque, M. Pierre Bérégovoy, qui nous avait indiqué que jamais il ne toucherait au taux de TVA. Quelques mois après, son ministre du budget, M. Charasse, nous faisait l'indécence de fixer deux taux de TVA pour les produits de l'horticulture.

M. Alain Bonnet. Sans fleurs !

M. Eric Doligé. Vous allez sans doute invoquer la nécessaire harmonisation sur le plan européen. Mais vous savez très bien, monsieur le ministre, que ni les Allemands ni les Néerlandais ne sont opposés au taux de 5,5 p. 100.

En outre, l'argument selon lequel les produits ornementaux ne sauraient être taxés au taux réservé aux produits de première nécessité ne tient pas quand on sait que le taux de 5,5 p. 100 a été accordé aux œuvres d'art et, plus récemment, aux meubles estampillés, qui ne sont pas précisément des produits de première nécessité.

L'augmentation de 13 p. 100 des prix a été, vous vous en doutez bien, catastrophique pour tout le secteur de l'horticulture. Des entreprises, en raison de leurs difficultés, ont dû mettre des personnes au chômage ou, pis encore, fermer leurs portes.

Si l'Etat a bénéficié de quelques recettes supplémentaires du fait de l'augmentation de la TVA, il aura finalement perdu plus qu'il n'a gagné. Le bilan est donc plutôt négatif.

Monsieur le ministre, allez-vous tout mettre en œuvre, tant sur le plan français que sur le plan européen, afin que les produits ornementaux de l'agriculture, et plus spécialement de l'horticulture, soient enfin reconnus comme pouvant bénéficier du taux réduit de la TVA ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Doligé, j'ai reçu une délégation de l'horticulture conduite par M. Bégault, M. Cointat et M. Bonnet. Je me réjouis que vous soyez de plus en plus nombreux à défendre ce secteur !

Nous avons décidé de mettre en œuvre une politique de l'horticulture. Je me suis également expliqué sur le taux de la TVA. Si j'avais été en fonction à l'époque, je ne crois pas que j'aurais pris cette décision. Mais maintenant elle existe, je ne crois pas que l'on puisse revenir dessus. Je m'efforce de faire en sorte à Bruxelles que l'harmonisation se fasse le plus rapidement possible et dans des conditions qui ne défavorisent pas les horticulteurs français.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'attends les conclusions d'un rapport qui devrait porter aussi bien sur l'allègement des charges et des difficultés financières des entreprises, la promotion des produits que l'aide à l'investissement. Il proposera aussi une meilleure organisation du secteur et une coordination plus étroite entre l'action du ministère, l'ONIFLHOR et les représentants professionnels. Je rappelle d'ailleurs que le syndicat professionnel est présidé par M. Roche, politiquement proche de vous, puisque conseiller régional RPR de Rhône-Alpes, si mes souvenirs sont exacts.

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Nous allons donc prendre pour l'horticulture des mesures qui répondent, je crois, à votre préoccupation.

Moi-même, je connais bien Orléans et ce que vous y avez fait. Je me rappelle y avoir été souvent invité par mon ami Jacques Douffiagues. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Goaduff. Vous n'êtes pas loin du RPR non plus !

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*).

M. Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*). Monsieur le ministre, j'en reviens au soutien de l'Etat à l'agro-alimentaire.

Député d'Alsace, je possède l'exemple d'un projet de construction d'un nouvel abattoir privé, destiné à relayer l'activité de l'ancien équipement public obsolète et inadapté aux exigences actuelles, surtout quand il s'agit d'exportation.

Vos services doivent prochainement publier un rapport sur la restructuration des activités d'abattage, ce qui signifie certainement une programmation importante de travaux et de renouvellement d'équipements en place.

Or les crédits en autorisations de programme de votre projet de budget, au chapitre 61-61, articles 30 et 40, prévoient surtout des soutiens aux fermiers d'abattoirs communaux - 30 millions de francs. Les inscriptions pour les modernisations, quant à elles, sont limitées à 8,1 millions en autorisations de programme. Cela correspond à une baisse de 59,5 p. 100 des dotations dévolues à ces opérations.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, les projets en cours de montage seront-ils pénalisés par de moindres financements publics en 1993 et les années suivantes ? Ce serait là un nouveau coup porté aux activités d'élevage et aux entreprises qui participent à leur valorisation et un témoignage supplémentaire d'une politique gouvernementale qui continue à brader notre potentiel agricole et agro-alimentaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Bernard Schreiner, s'agissant des abattoirs, le financement de nouvelles installations est un problème qui se pose rarement en France. Cependant, il arrive que, compte tenu de la vétusté de certains établissements, la meilleure solution pour assurer leur mise aux normes soit une reconstruction complète. Ce sont des projets coûteux.

M. Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*). Il faut des crédits !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Le bouclage de leur plan de financement incite le plus souvent les promoteurs à faire appel aux subventions de l'Etat et du FEOGA ; c'est ce que vous venez de suggérer.

Ma réponse est claire : en dépit du coût de ces projets, l'Etat n'exclut pas de leur apporter son aide financière. Je ne suis pas fermé à toutes les propositions ; il y aura étude sur tel ou tel projet, sur des bases économiques, en vue d'une production de qualité et d'une bonne commercialisation.

M. Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*). Merci.

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, en avril 1991, les viticulteurs charentais ont été très durement touchés par le gel. Certains ont perdu tout ou partie de leur récolte. Ils auraient donc dû être indemnisés sur le fonds des calamités agricoles qui est précisément destiné à indemniser les agriculteurs en cas de sinistre. Or ils n'ont rien touché.

Pourtant, l'état de calamité agricole a été reconnu en Charente-Maritime, mais les dispositions de l'arrêté ministériel du 6 août 1992 ont été telles qu'elles privent la quasi-totalité des viticulteurs concernés de toute indemnité. Je vous demande donc de faire en sorte que ces viticulteurs sinistrés soient indemnisés.

Deux questions rapides sur le plan fiscal.

Dans le cadre de la suppression des frontières, les Etats membres de la CEE vont devoir harmoniser les taxes sur les boissons. Chaque pays a négocié un avantage fiscal pour certains de ses produits : le Gouvernement espagnol a obtenu des clauses dérogatoires favorisant le montilla, l'Italie a procédé de même pour ses vins aromatisés, les pays du Nord ont privilégié leurs crus de laboratoires.

Or les vins de liqueur d'appellation contrôlée, comme le pineau des Charentes qui est souvent la roue de secours des producteurs de cognac, s'apprentent à être surtaxés par rapport à leurs concurrents. Ils ne bénéficient par ailleurs d'aucune subvention liée aux eaux-de-vie communautaires. Ils ont donc des prix de revient plus élevés.

N'entendez-vous pas, au nom d'une concurrence équilibrée, favoriser les vins de liqueur à appellation contrôlée ?

Enfin, des aménagements fiscaux sont indispensables pour l'étalement des bénéfices, les revenus exceptionnels et l'imposition des stocks. En effet, la surimposition des stocks est d'autant plus insupportable que les exportations, qui sont en baisse, se font avec des eaux-de-vie de plus en plus vieilles. Pourriez-vous, monsieur le ministre, envisager une réforme de la fiscalité en ce sens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le ministre de Lipkowski, trois questions, trois réponses.

La première est tout à fait positive. La commission des calamités délibérera fin novembre ou début décembre sur le gel d'avril 1991 que vous venez de mentionner. Les indemnités seront versées dès le mois de décembre, au plus tard au mois de janvier 1993.

Cette question, qui concerne des viticulteurs victimes du gel de 1991, vous tient à cœur. Je souhaite que ma réponse parvienne aux intéressés par votre intermédiaire et celle du *Journal officiel*.

M. Eric Dollgé. Il était temps que vous arriviez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Quant au pineau des Charentes, l'AOC pineau est un bon outil de développement. Nous verrons quelles mesures prendre, mais il sera vraiment traité comme tous les vins doux naturels.

Quant à la fiscalité du cognac, je n'ai pas cette question directement en charge, mais je suis prêt à intervenir avec vous auprès du ministre du budget pour lui demander d'étudier les mesures d'aménagement qui vous paraissent les plus adaptées.

M. Jean de Lipkowski. Merci, monsieur le ministre.

M. Jean-Louis Goaduff. Aura-t-il le temps de faire tout cela avant de partir ?

M. le président. La parole est à M. Charles Paccou.

M. Charles Paccou. Monsieur le ministre, la réforme de la PAC prévoit une mise en jachère des terres. On estime qu'il s'agira de 15 000 hectares pour le seul département du Nord. Le syndicalisme agricole, dans une étude remarquable, a démontré les avantages d'une jachère industrielle. Celle-ci permet le couvert du sol, assuré par une production végétale, notamment de colza, à des fins d'utilisation non alimentaire, mais pour la production de biocarburants. En tant que défenseur de la ruralité, je ne peux qu'adhérer à cette proposition qui permettrait de maintenir la qualité des paysages ruraux et entraînerait en amont et en aval une activité économique propre à assurer le maintien d'emplois dans l'environnement rural.

L'implantation d'une unité de production de diester à partir du colza dans le Nord, notamment dans les Flandres qui possèdent toutes les structures d'accueil nécessaires, serait particulièrement opportune. Un grand groupe de production, qui a entrepris de solides études dans ce domaine, entend installer une unité de ce type dans le nord de l'Europe. Sous l'impulsion de l'actuel conseil général du Nord, un consensus politique et économique entre tous les partenaires concernés semble exister pour favoriser son implantation.

Monsieur le ministre, j'aimerais donc connaître les mesures budgétaires que vous envisagez de prendre afin de favoriser la réussite d'une telle implantation.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Paccou, vous connaissez mon sentiment sur la jachère industrielle, puisque je me suis déjà exprimé à ce sujet.

En revanche, il ne m'appartient pas de choisir les lieux d'implantation. Certes, je reconnais bien volontiers que les Flandres possèdent les qualités requises pour accueillir une telle usine, mais sa construction nécessite l'engagement de financements considérables - de 500 à 600 millions de francs - lesquels supposent l'accord de tous les partenaires économiques, des organismes professionnels, de l'Etat, des collectivités territoriales.

J'ai bien entendu les indications que vous m'avez données, mais il faut savoir que des études similaires sont menées en Champagne-Ardenne, en Bourgogne et en Lorraine. Or il ne saurait être question de multiplier les usines de fabrication de diester comme des petits pains.

A l'heure actuelle, fonctionne l'usine expérimentale de Robbe, à Compiègne. A partir des conclusions que nous en tirerons et dont nous devrions disposer à la fin de l'année ou au printemps prochain, nous étudierons la possibilité d'installer d'autres usines en France.

Je répète que je n'ai pas à m'immiscer dans le choix des sites d'implantation. Les Flandres me semblent cependant faire partie des régions pouvant le mieux accueillir un tel établissement.

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski, pour une seconde question.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, en répondant à l'un de nos collègues, vous avez indiqué que les maisons familiales rurales avaient rendu d'énormes services. Pourtant, le projet de budget que vous présentez les maltraite beaucoup.

Les dotations du chapitre 43-22, article 20, relatif justement aux subventions forfaitaires pour ces maisons familiales rurales, ne croissent que de 2 p. 100, c'est-à-dire moins que l'inflation. On se demande comment, avec d'aussi faibles crédits, sera financée l'augmentation de 5 p. 100 des effectifs des élèves de ces maisons. Cette situation est très préoccupante.

J'estime, par ailleurs, qu'un minimum d'équité dans le financement des divers composants de l'enseignement agricole privé implique la création d'un forfait d'internat pour les maisons familiales rurales. Cela exigerait la modification de la loi du 31 décembre 1984. J'espère que vous accéderez à cette demande, afin de mettre un terme au traitement injuste réservé à ces établissements.

Enfin, nous venons de parler des appellations d'origine. Vous savez qu'une loi, votée à l'unanimité en 1990, a étendu les compétences de l'Institut national des appellations d'origine à tous les produits agricoles et agro-alimentaires. L'ensemble du personnel y a adhéré avec enthousiasme.

Cependant, la réalisation de ces nouvelles missions nécessite la mise en œuvre de moyens financiers et humains supplémentaires, compte tenu des enjeux pour la politique agricole nationale. Or, sur les 130 emplois nouveaux indispensables, seulement 36 postes ont été créés en 1991, 6 postes en 1992 et 4 sont prévus en 1993, ce qui représente un déficit de 84 emplois.

Ne pouvez-vous pas, monsieur le ministre, redresser cette situation pour donner à cet établissement les moyens d'atteindre les objectifs que nous lui avons fixés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur de Lipkowski, vous connaissez l'intérêt que je porte, comme vous, aux maisons familiales rurales. Néanmoins, la création d'un forfait d'internat se heurte à une disposition législative. Ainsi que, avec raison, vous l'avez rappelé, il faudrait donc modifier la loi de 1984.

Le décret de juillet 1992 va dans le sens du souhait des maisons familiales rurales, mêmes s'il ne comble pas totalement leurs vœux.

J'ai indiqué que j'allais me rendre devant le groupe d'études sur la formation alternée en milieu rural afin d'examiner, avec tous les parlementaires intéressés par cette question - dont vous-même - les modalités du développement des maisons familiales rurales.

Le choix est simple : soit nous les maintenons et nous les développons, soit nous les fermons, parce que nous pensons qu'elles correspondent à une certaine étape, dépassée, du développement de l'agriculture, dans la ligne des lois d'orientation de 1962.

Ma préoccupation est de les développer et je l'ai fait en Bourgogne. Je souhaite agir de même à la tête du ministère.

S'agissant de la situation de l'INAO, je vous annonce que j'ai mis à sa disposition 4 millions de francs supplémentaires dans le budget. Cela devrait permettre de créer les emplois nécessaires d'abord en gestion puis, par transformation, dans d'autres secteurs. Je pense combler ainsi parfaitement vos vœux.

M. Jean de Lipkowski. Tout à fait ! Je vous remercie !

M. le président. Nous revenons au groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Maurice Dousset.

M. Maurice Dousset. Monsieur le ministre, je souhaitais, moi aussi, vous interroger sur le gel des terres, sur les rendements de référence, sur la zone blé dur, etc. Mais, mes collègues vous ont déjà posé sur ces sujets de multiples questions auxquelles vous avez d'ailleurs répondu de façon plus ou moins satisfaisante.

A ce point de la discussion, je me bome à formuler deux remarques qui entraînent deux brèves questions.

D'abord, monsieur le ministre, depuis ce matin, ont été évoquées, sur tous les bancs de cette assemblée, les conséquences néfastes pour l'agriculture française de la réforme de la PAC, signée avec une incroyable légèreté par votre prédécesseur. On voit de mieux en mieux combien cette réforme est injuste et incohérente. On voit de plus en plus mal comment elle pourrait être appliquée, comment pourront être traités à temps des 900 000 dossiers d'aide et comment pourront être opérés les contrôles. En revanche, on imagine fort bien le coût des formalités administratives qu'il faudra effectuer et des fonctionnaires supplémentaires qui seront nécessaires.

On ne comprend d'ailleurs pas l'intérêt de cette réforme puisque, tout le monde le sait, la nouvelle PAC reviendra beaucoup plus cher à la Communauté que l'ancienne. Le seul profit en sera tiré par nos heureux collègues, les agriculteurs américains.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, estimez-vous être en mesure d'obtenir de vos collègues européens à Bruxelles les modifications indispensables pour redonner l'espoir aux agriculteurs français ? Le oui de la France à Maastricht, malgré le vote négatif du milieu rural, vous donne le poids nécessaire pour les obtenir.

Ma deuxième remarque concerne les mesures nationales compensatoires annoncées au mois de juillet et contenues dans ce projet de budget. Je devrais plutôt dire « mesurées », car, selon le calcul que j'ai effectué, elles ne représentent que quelques centaines de francs par exploitation. Ce n'est pas avec un tel apport que les agriculteurs les plus touchés, en particulier les jeunes et les plus performants, pourront passer le cap des prochaines années alors qu'ils sont déjà en état de faillite virtuelle.

Il est bien évidemment nécessaire que les banques consentent certains efforts, mais cela ne pourra pas durer. Le Gouvernement devrait aller beaucoup plus loin dans ce budget car, dans un an, il sera, hélas ! trop tard.

Monsieur le ministre, pensez-vous pouvoir obtenir, au cours des navettes, les améliorations nécessaires, en particulier sur l'allègement des charges fiscales, sociales et financières - sujet évoqué par plusieurs de mes collègues au cours de ce débat - afin de sauver des dizaines de milliers d'agriculteurs de la faillite ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Maurice Dousset, je n'entretiendrai, dans les fonctions qui sont les miennes, aucune illusion. Je dis ce que je peux faire, comment je peux l'entreprendre et, quand je ne peux pas le faire, je le dis tout aussi franchement.

Je ne suis pas à l'origine de la réforme de la PAC, laquelle a d'ailleurs été approuvée par les douze pays de la Communauté. J'ai pu constater moi-même, l'autre jour à Luxembourg, combien il est difficile de présenter, au nom de la France, des mesures d'aménagement. Telle est cependant la voie que j'ai choisie : ne pas modifier les principes de la PAC, mais obtenir des mesures d'aménagement. Je m'en suis expliqué avec l'ensemble des organisations professionnelles.

Je conçois parfaitement quelles peuvent être, dans une région et dans un département comme les vôtres, situés dans la couronne du Bassin parisien, les difficultés de certains producteurs de céréales, de certains jeunes. Après avoir beaucoup investi, notamment pour réaliser des travaux de drainage et d'irrigation, ils connaissent une situation difficile. Je m'efforcerai évidemment de trouver des solutions à leurs problèmes, mais je ne reviendrai pas sur la réforme de la PAC. Cela n'est pas en mon pouvoir et ne correspond pas à ma volonté, car une telle réforme était indispensable.

Lorsque vous mettez un dossier sur la table à Bruxelles, lorsque vous vous battez pour l'extension - qui concerne moins directement votre région - de la prime à la vache allaitante ou pour l'élargissement de la zone traditionnelle du blé dur - ce qui intéresse directement la région Centre - et que vous voyez la réaction des représentants des onze autres pays, vous mesurez l'ampleur et la difficulté de la tâche.

J'essaie d'agir avec mes moyens, tel que je suis, je le fais et, souvent, malgré notre position sur le GATT, en liaison avec les services de la Commission. Je continuerai donc à œuvrer afin d'obtenir des aménagements, même s'ils doivent être limités. Je ne m'engage pas à décrocher la lune. Je ferai ce que je peux pour que soit améliorée la situation de certains producteurs. C'est l'assurance que je voulais vous donner.

Pour ce qui est du désendettement, je m'efforce aussi de compenser les difficultés que rencontrent les intéressés en prenant des mesures financières, qu'il s'agisse de prêts bonifiés ou de dispositions particulières liées à la situation des céréaliers de la grande couronne. Je continuerai à agir ainsi pendant les mois que durera ma fonction.

Pour le reste, je ne peux rien. Je tenais à vous le dire aussi franchement au nom de notre vieille amitié.

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Lorsque les agriculteurs craignent de voir s'installer un système administré et subissent déjà les effets pervers qu'induit la nouvelle politique agricole commune ; lorsque la politique agricole nationale s'étiole de plus en plus et manque d'ambition, je peux m'inquiéter de l'avenir de notre agriculture.

Il ne reste plus actuellement qu'un million d'agriculteurs, contre un million et demi en 1982. Il est donc urgent et vital de répondre à la question suivante, monsieur le ministre : la France est riche de son agriculture, mais quels moyens lui donne-t-on aujourd'hui pour préserver cette richesse ?

Il est bien évident que l'agriculture ne peut plus survivre uniquement grâce à des primes. De nombreuses lacunes sont à combler ; de multiples injustices sont à gommer.

La réforme des cotisations sociales agricoles, menée hâtivement, entraîne des charges trop lourdes à supporter pour certaines exploitations agricoles dont elle met l'existence en péril. Je regrette d'ailleurs - vous n'y êtes pour rien - que votre prédécesseur n'ait pas cru bon que soit discuté le rapport d'étape déposé au mois de juillet dernier à l'Assemblée nationale.

Deux modifications me paraissent indispensables.

La première concerne la détermination de l'assiette des revenus supportant les cotisations sociales. A cet égard, les éléments pris en considération pour le calcul de la moyenne triennale des revenus professionnels se révèlent fort insatisfaisants. Il est indispensable de prendre en compte, dans ce calcul, les éventuels déficits, à l'instar de ce qui est prévu pour toutes les entreprises, lesquelles peuvent, en matière d'impôt sur le revenu, reporter le déficit d'une année sur les années suivantes, pendant une période de cinq ans.

Les agriculteurs n'acceptent plus que les pertes de leur exploitation soient assimilées à un revenu nul pour le calcul de l'assiette des cotisations sociales. Ils ont raison, car déficit et absence de revenus ne sont pas synonymes, me semble-t-il. Il n'est donc pas normal de maintenir ce qui est perçu comme une injustice par tous les agriculteurs.

Il est une autre injustice que je veux dénoncer.

Afin de sauvegarder sa pérennité, l'exploitation agricole, comme toute entreprise, doit investir. Il est donc impérieux que les revenus du capital investis dans l'agriculture ne soient plus source d'un prélèvement de cotisations sociales. En définitive, les agriculteurs que je rencontre sur le terrain

ne demandent rien d'autre que d'être traités comme les autres catégories socio-professionnelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Georges Colombier, la réforme des cotisations sociales agricoles a été longuement débattue et la loi de 1991 est une grande loi. Personne ne la conteste dans son principe.

M. Jean Gatel. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Ce texte a d'ailleurs été voté de telle façon que chacun, dans la majorité comme dans l'opposition - M. Jean-Paul Charié qui a pris une part active à ces débats l'a rappelé ce matin - reconnaît qu'elle représente un progrès et qu'asseoir les cotisations sur le revenu professionnel et non plus sur le revenu cadastral est une avancée par rapport à la situation antérieure. Le Gouvernement et la majorité n'ont donc pas à rougir de cette loi. Elle est un progrès et je la défends comme telle.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Pour ce qui est de la progressivité, certains secteurs sont défavorisés, alors que d'autres sont très avantagés. Le rapport d'étape a montré qu'une pause était nécessaire. On constate d'ailleurs un resserrement de l'éventail des cotisations et, comme je l'ai indiqué ce matin, je m'efforcerai de faire en sorte que la réforme soit appliquée avec mesure et pragmatisme.

Pour ce qui est des problèmes de fiscalité que vous avez évoqués, je vous rappelle qu'ils ne relèvent directement ni du budget de l'agriculture ni du ministre de l'agriculture, mais du ministre du budget. Néanmoins, j'ai déjà exprimé mon sentiment profond à ce sujet : mieux vaut une bonne fiscalité qu'une mauvaise aide. C'est donc souvent par une adaptation de la fiscalité qu'il faudra, demain, résoudre les problèmes d'une agriculture plus performante.

M. Jean Gatel. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Puisque vous semblez avoir des suggestions à formuler en la matière, je vous engage à les présenter à M. le ministre du budget, ou bien je les lui transmettrai.

Même si je n'ai aucun pouvoir direct dans ce domaine, je souhaite que des aménagements soient apportés à la fiscalité des agriculteurs. Ceux que vous avez proposés ont été évoqués à plusieurs reprises au cours de cette discussion et je les ai bien enregistrés.

De grâce, n'attaquez pas sans cesse la PAC, l'action du Gouvernement, l'action de la majorité ! Nous avons introduit et nous introduirons encore des adaptations nécessaires. Je souhaite qu'elles obtiennent un accord général ; je suis donc à l'écoute de tous, y compris des députés de l'opposition.

M. le président. La parole est à M. Joseph-Henri Maujoulan du Gasset.

M. Joseph-Henri Maujoulan du Gasset. Monsieur le ministre, après plusieurs collègues, je vous pose une question relative aux maisons familiales d'apprentissage rural dont je connais bien les problèmes, pour avoir jadis été administrateur de l'une d'elles.

De l'analyse du chapitre 43-22 du budget de l'agriculture, il ressort une augmentation globale de 8 p. 100 par rapport à 1992, se décomposant comme suit : article 10, plus 12 p. 100 ; article 20, plus 2 p. 100 ; article 30, plus 35 p. 100.

L'article 20 concerne les maisons familiales et le forfait d'internat pour les élèves relevant de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1984.

Il n'est pas dans mes intentions d'établir un parallèle avec les différentes formes d'enseignement, la liberté de choix devant être la règle d'or. Les maisons familiales souhaitent seulement que, dans l'aide qui leur est accordée, on tienne compte de la spécificité de leur enseignement, spécialement de l'enseignement par alternance.

Sans m'étendre davantage, monsieur le ministre, je vous pose une double question.

D'une part, comment sera financée l'augmentation des effectifs des maisons familiales d'environ 5 p. 100 ?

D'autre part, comment pensez-vous honorer les engagements pris en modifiant le coût moyen d'un poste de formateur ?

Plus concrètement, les maisons familiales demandent la création d'un forfait d'internat.

Enfin, puisque mon collègue et ami Francisque Perrut vous invitait à venir boire du beaujolais, permettez-moi de vous inviter à mon tour à venir dans mon pays déguster du muscadet ! (*Sourires et applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Le muscadet n'est pas un mauvais vin. Avec des huîtres bien frais, un muscadet sur lie est très convenable. Dans mon invitation à boire du vinc blanc, monsieur Maujouan du Gasset, je n'oubliais pas une production qui vous est particulièrement chère !

Sur les maisons familiales rurales, je crois m'être largement exprimé. Je considère qu'elles ont fait, les unes et les autres, très largement leur métier. Je m'en expliquerai avec leurs dirigeants : trop, c'est trop ! Mais j'ai compris votre préoccupation.

Quant à la création d'un forfait d'internat, elle suppose une modification de la loi de 1904. Personne, ici, ne s'attend à ce qu'une telle modification puisse être votée au cours de cette session. Vous prendrez cela en charge, si Dieu vous donne le pouvoir par la suite ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Lambert.

M. Michel Lambert. Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur les maisons familiales rurales. Mais après six ou sept questions sur le sujet, j'ai compris votre réponse. Je voulais simplement marquer l'intérêt que le groupe socialiste et moi-même, après d'autres, portons à la formation par alternance, à l'évolution des établissements à rythme approprié, dont le niveau de formation plus que le mode de financement pose problème.

J'ai donc changé mon fusil d'épaule et je vais vous interroger sur le secteur de la viande et plus particulièrement sur la politique menée en ce qui concerne les abattoirs publics.

M. Alain Bonnet. Bonne question !

M. Michel Lambert. Les abattoirs publics sont actuellement confrontés à la nécessité de se moderniser pour respecter les normes sanitaires définies par la Communauté européenne. Comme ils sont publics, ce sont les communes qui doivent réaliser ces travaux en quelques mois.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Michel Lambert. Si la modernisation, la mise aux normes sanitaires sont absolument nécessaires - personne ne le conteste - il va sans dire que les communes, pour réaliser ces gros travaux, vont devoir emprunter des sommes très importantes. Le remboursement des annuités d'emprunt grèvera donc les coûts d'abattage, qui deviendront prohibitifs pour certains abattoirs. Situation délicate, surtout si les débouchés de l'abattage ne sont pas garantis par l'activité d'ateliers de découpe en aval.

Quelle politique d'accompagnement, monsieur le ministre, allez-vous mettre en œuvre dans le temps, sachant les besoins de financement liés à des opérations d'une ampleur considérable ?

En outre, certaines communes ne pourront pas s'engager dans ces opérations et prendront la décision de fermer leurs abattoirs, souvent des petits abattoirs locaux. Elles se retrouveront donc face à deux réalités : le remboursement des annuités d'emprunt qui courent toujours et la restructuration industrielle des sites.

Comment comptez-vous les aider à faire face aux conséquences de ces fermetures ?

En conclusion, quel est l'avenir du fonds national des abattoirs, sachant que la diminution du tonnage abattu par les abattoirs publics entraîne la diminution des rentrées de taxes qui alimentent ce fonds ?

M. Alain Bonnet. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Michel Lambert, j'ai noté qu'à son tour le groupe socialiste s'intéressait à la situation des maisons familiales rurales.

Je me tourne vers les députés communistes : messieurs, le vrai scoop serait ce soir que vous vous joigniez à cette touchante unanimité ! (*Sourires.*)

M. Alain Bonnet. En Dordogne, ils sont d'accord !

M. Jean Getel. Il n'y en a pas à Alès !

M. Georges Benedetti. Dans le Gard, c'est sûr !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Si mon ami, M. Millet, n'en a pas à Alès, peut-être a-t-il reçu quelques lettres qu'il ne manquera pas de me transmettre !

A l'exception du groupe communiste, voilà donc le problème majeur de la journée après la réforme de la PAC : les maisons familiales rurales ! De grâce, vous avez, messieurs, devant vous quelqu'un qui les connaît bien et s'efforce de les défendre. Mais je le dis à nouveau : trop, c'est trop !

J'en viens à la situation des abattoirs, bonne question de Michel Lambert, ce qui ne m'étonne pas de sa part.

Les directives sanitaires de la Communauté de 1991 vont accélérer la restructuration du réseau des abattoirs français.

Actuellement, 95 p. 100 des tonnages abattus en France sont revêtus de l'estampille sanitaire communautaire. Que pouvons-nous faire pour aider à la mise aux normes ?

Les investissements pour la modernisation des abattoirs publics ou privés bénéficient de subventions. Cette action figure en tête des priorités sectorielles qui ont été retenues pour la mobilisation des crédits communautaires du FEOGA-orientation. Sur trois ans, 34 millions du budget national et 48 millions du budget du FEOGA ont été et seront consacrés annuellement aux investissements d'abattage et de transformation.

Dans le budget que je vous propose pour 1993, les crédits inscrits au chapitre 61-61, article 30, passent de 8,1 millions de francs en 1992 à 20 millions de francs, progression considérable.

En deuxième lieu, l'Etat indemnise les collectivités du préjudice subi à l'occasion de la fermeture de leur abattoir public lorsqu'elles décident, avec l'accord du Gouvernement, de renoncer à sa modernisation. Les crédits inscrits au chapitre 44-45, article 10, passeront à cet effet dans le budget que je vous propose de 30 millions de francs en 1992 à 55 millions de francs.

Quant à l'avenir du fonds national des abattoirs, un débat d'orientation est d'ores et déjà engagé au sein du conseil d'orientation du fonds.

Voilà des réponses qui prouvent, s'agissant des abattoirs publics, que le groupe socialiste peut être fier de voter un tel budget. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Michel Lambert. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Mes chers collègues, monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur notre vitesse de croisière : c'est celle d'une tortue parlementaire !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. La nuit venue, le train ralentit !

M. le président. Très nettement, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. C'est un wagon-lits !

M. le président. Un sleeping !

La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, vous connaissez bien l'outre-mer et vous savez que les collectivités de ces départements sont en situation particulièrement critique sur le plan financier. La commande publique n'existe pratiquement plus. Tous les secteurs d'activité sont touchés par le marasme qui s'est installé et qui se développe. L'agriculture est également touchée par la crise et aggrave ainsi le malaise social.

L'ODEADOM joue, par sa souplesse de fonctionnement, un rôle majeur dans l'économie agricole des DOM. Le maintien et le renforcement de ses compétences et de ses moyens sont plus que jamais nécessaires. Vous en êtes convaincu ; vous l'avez indiqué tout à l'heure.

Vous avez également rappelé que l'organisation communautaire du marché de la banane aura besoin de cet office et de ses moyens renforcés, d'autant plus renforcés que la demande de renégociation de la dette par les planteurs de bananes n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante.

Mais ma question, monsieur le ministre, porte sur l'élevage porcin qui se développe en Martinique à partir d'une volonté professionnelle très forte et avec le soutien des collectivités départementales et régionales. Ce soutien nécessite encore un accompagnement de l'ODEADOM.

Cet élevage offre des perspectives intéressantes grâce à sa bonne qualité sanitaire et aux performances des éleveurs. Il est possible, en effet, d'envisager une coopération-exportation avec les États voisins, notamment Saint-Domingue. Cette coopération avec la Caraïbe, et l'élargissement prochain des compétences de l'ODEADOM pour la mise en œuvre du POSEIDOM, peuvent-ils permettre d'envisager que soient combinés les crédits structurels européens et les crédits ACP pour la mise en œuvre d'un partenariat profitable à tous ?

M. Alain Bonnet. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Guy Lordinot, nous avons, ici même - c'était ma première intervention comme ministre de l'agriculture - débattu de la situation de la banane en réponse à une question de M. Louis-Joseph Dogué. Vous étiez présent et aviez soutenu les producteurs de banane.

Je profite de votre question pour vous dire - et, au-delà, à l'ensemble des producteurs antillais - qu'à la suite d'un arbitrage du Premier ministre et d'une réunion d'un comité interministériel nous avons pris certaines décisions pour venir en aide aux producteurs de bananes. Les mesures sont donc prises : amélioration de la trésorerie des producteurs par versement anticipé d'un acompte des aides à l'exportation 1992, décidé en novembre 1991, et mise à l'étude d'un dispositif complémentaire d'aides à l'exportation. Voilà notre action en faveur de la banane.

Vous savez aussi, depuis notre dernière rencontre, que l'organisation d'un marché de la banane a été évoquée à Luxembourg sur proposition de la Commission. Les oppositions ont été moins fortes qu'on ne pouvait le penser, notamment de la part de la République fédérale d'Allemagne. Je souhaite et espère parvenir à une organisation commune du marché.

En ce qui concerne l'ODEADOM, je souhaite une extension de ses activités, car c'est cet office qui devra gérer l'organisation du marché de la banane.

Vous m'interrogez sur le développement de l'élevage porcin dans votre département, la Martinique. C'est la dernière spéculation que certains regardent avec intérêt en fonction des rapports avec les îles voisines. Car il y a un marché antillais et, sans doute, un marché français et communautaire. Nous verrons avec l'office les conditions dans lesquelles on peut soutenir cette production très particulière. Il faut simplement qu'elle soit de qualité. Je garde un souvenir tout à fait particulier de porc grillé servi dans quelque vieille auberge de la Martinique. On peut le boire avec un muscadet...

M. Alain Bonnet. Un chablis !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... ou un chablis. Cela vaut le déplacement ! Monsieur Lordinot, rien que pour cela, je vais vous aider (*Sourires*).

M. Germain Gengenwin. Il n'y en a que pour le vin, ce soir !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Ce soir le « blanc » est une cause nationale.

M. Jean Gatel. Même le gigondas !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Leduc.

M. Jean-Marie Leduc. Monsieur le ministre, votre ministère est celui de l'agriculture et du développement rural. La diversification, l'aménagement du territoire, l'action interministérielle et le partenariat sont aussi des moyens de votre mission.

Dans cet esprit, le tourisme vert ouvre des perspectives intéressantes, car il nécessite de faibles investissements et correspond à un nouveau mode de vie, plus proche de la nature et des terroirs. Il s'appuie sur des productions de pays de grande qualité, des cadres naturels exceptionnels, des qualités réelles d'accueil et d'adaptation de nombreux agriculteurs qui trouvent là des compléments de revenus significatifs.

Il faut favoriser ces possibilités par la formation, par des aides aux investissements, en liaison avec les autres ministères et les collectivités territoriales, par des dispositions fiscales adaptées, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement.

C'est sur ces trois points que porte la question que je vous pose en mon nom et au nom de M. Le Vern.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, détailler les mesures prévues dans le budget pour développer le tourisme vert ?

M. Alain Bonnet. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Vous direz à M. Alain Le Vern l'intérêt que je porte au tourisme vert. Je lui ferai passer une note complète sur les mesures de réglementation fiscale, les mesures de réglementation économique, les plans d'amélioration matériels, les mesures de réglementation sociale et le maintien à un seul régime social en cas de diversification d'activités des agriculteurs vers le tourisme rural.

Le mode de calcul des cotisations sociales en 1992 a été revu à la baisse, en concertation avec les organisations agricoles. Les règles de non-cumul entre une allocation de préretraite et de retraite et des revenus tirés de l'agrotourisme sont identiques dans le régime agricole à celles appliquées dans les autres régimes.

Pour développer le tourisme vert, il faut définir un certain nombre de plans de développement intégrés à des schémas globaux.

J'ai noté votre préoccupation et celle de M. Alain Le Vern. Je m'efforcerai, en liaison avec le ministre du tourisme, d'en tenir compte et, encore une fois, je vous remettrai une note détaillée à ce sujet.

M. Jean-Marie Leduc. Merci.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le ministre, je voudrais, avec mon collègue Alain Cousin, vous interroger très rapidement sur les difficultés de plus en plus sensibles qu'éprouvent les jeunes agriculteurs, notamment dans le département de la Manche, à s'installer. Vous savez que ces difficultés ne font qu'accentuer et aggraver la désertification rurale.

Je prendrai un exemple tiré de la redistribution des quotas laitiers libérés soit lors de la cessation de l'activité laitière, soit lors de transferts de foncier. On constate, dans un département comme la Manche, que, contrairement aux textes ou à leur esprit, les références laitières libérées sont trop souvent attribuées à des exploitants déjà très largement pourvus, alors qu'il pourrait y avoir une meilleure répartition, soit vers des jeunes qui souhaitent s'installer, soit vers des exploitations qui pourraient être utilement renforcées. Il ne s'agit pas de demander de saupoudrer ou d'accorder des quotas à des exploitations qui ne sont plus viables ou aux seuls jeunes en cours d'installation. Mais ne croyez-vous pas que, pour maintenir une densité suffisante d'exploitations, donc un tissu rural fort, la priorité dans la redistribution des références laitières devrait être réellement donnée - je dis « réellement » car s'il y a des circulaires il y a aussi la façon de les interpréter et de les appliquer - aux jeunes en leur permettant de s'installer, même avec une référence laitière de 100 000 à 150 000 litres, référence qui pourra évoluer dans l'avenir, ou à des exploitants dirigeant des structures viables, mais insuffisamment dotées ? Or, dans les faits, on constate que, malgré tous les textes, toutes les circulaires, il n'en est pas ainsi.

Qu'avez-vous donc l'intention de faire pour que la redistribution des références laitières libérées soit à la fois un outil économique et un outil d'aménagement du territoire en permettant le maintien et le développement d'exploitations viables et à taille humaine ?

Toujours à propos de l'installation des jeunes, j'appelle votre attention sur les droits à primes institués par la nouvelle politique agricole commune dans le secteur de l'élevage. Les règles communautaires de transfert de ces droits vont avoir des conséquences sur l'installation des jeunes et sur la répartition des productions, donc sur l'aménagement du territoire.

M. le président. Posez une question, mon cher collègue. Ne faites pas un discours !

M. René André. Avez-vous, monsieur le ministre, l'intention de faire en sorte que le transfert de ces droits à primes se fasse d'une façon non marchande, gratuite, et sur des critères objectifs de répartition déterminés en concertation avec l'ensemble de la profession ? Le principe de la subsidiarité vous le permet et c'est indispensable pour la mise en œuvre d'une politique en faveur de l'élevage.

Je pense avoir été aussi bref que l'ensemble de mes collègues !

M. Michel Lambert. Ce n'est pas vrai !

M. le président. Vous avez doublé le temps auquel vous avez droit.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. M. Daillet étant à côté de vous, monsieur André, je répondrai donc aux deux députés de la Manche !

Les différents programmes de cessation d'activité laitière permettent de maintenir l'installation. Le principe, que vous avez rappelé, est que les références laitières libérées doivent être redistribuées au plan départemental après avis de la commission mixte où siègent les professionnels agricoles. S'il y a un problème d'application dans le département de la Manche, je l'examinerai avec le préfet et avec vous et je vous confirme que, répondant à votre invitation, j'irai dans la Manche au début de l'année prochaine me rendre compte des problèmes qui peuvent se poser avec les dirigeants professionnels et avec l'administration.

S'agissant des droits à primes, la profession m'a demandé une gestion administrative ou, du moins, selon votre expression, qui est heureuse, une gestion non marchande. Cela suppose d'ailleurs une modification du règlement que la commission est en train d'élaborer. Au lieu d'écrire qu'une indemnité « doit être » attribuée, il faudrait prévoir qu'une indemnité « peut être » attribuée.

Je suis pour ma part favorable à une gestion non marchande dans la mise en œuvre de la politique agricole commune. Avec une gestion marchande et la cession des droits à primes, nous entrerions dans un marché où les jeunes et les petites exploitations seront forcément perdants.

M. René André et M. Jean-Marie Daillet. Exactement !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai évoqué le problème avec les organisations professionnelles agricoles. Je souhaite que, en liaison avec elles, nous puissions faire modifier le règlement, ce qui vous donnerait satisfaction.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, au risque de répéter des questions qui ont déjà été soulevées, je voudrais attirer votre attention sur la politique de financement de l'agriculture, essentielle à l'heure où seule une démarche d'encouragement à l'installation, à la modernisation des exploitations et à la réduction des charges peut éviter le découragement des jeunes paysans.

Or non seulement ils ne peuvent plus engager les efforts nécessaires pour garantir l'avenir de leur activité, mais ils ne parviennent plus à réaliser leurs amortissements dans une période où la limitation des quantités à produire et la baisse des prix remettent en cause la rentabilité de leurs investissements antérieurs.

Face à cette situation, les mesures nationales d'accompagnement et d'adaptation arrêtées en juillet dernier apparaissent bien limitées, d'autant plus que votre projet de budget enregistre une baisse des crédits du chapitre 44-42 destinés aux charges de bonification.

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics ont affaibli la politique de financement de l'agriculture en jouant simultanément sur deux leviers : d'une part, ils restreignent la

demande en resserrant les critères d'accès aux prêts bonifiés ; d'autre part, ils diminuent l'offre des prêts avec une baisse des enveloppes, le gel des crédits destinés aux départements et des retards dans le déblocage des quotas. Les files d'attente s'allongent, ce qui est surprenant dans une période où, chacun s'accorde à le reconnaître, il faut relancer les investissements productifs.

Ce chapitre budgétaire relatif à la bonification est pourtant un élément statistique de l'adaptation de l'agriculture à la réforme de la politique agricole commune. Sans moyens financiers suffisants, les agriculteurs, déjà confrontés à un rapport taux d'inflation sur taux d'intérêt très défavorable, ne pourront pas faire face et surmonter la crise actuelle. Vous devez donc corriger à la hausse les dotations inscrites en faveur de la bonification d'intérêts, en veillant à ce que le poids du passé soit suffisamment pris en compte et à ce que la préparation de l'avenir soit assurée.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Goasduff, la bonification d'intérêts est un sujet qui m'intéresse.

Pour la première fois depuis quinze ou vingt ans, nous venons d'obtenir du Premier ministre un dégel des prêts bonifiés au titre de 1992, portant sur une enveloppe de 800 millions. Nous avons très souvent demandé les uns et les autres une telle décision. Quelle est, en effet, la réalité : il y a la bonification, il y a l'enveloppe annuelle et puis, en cours d'année, on décide de limiter les prêts bonifiés ! On peut augmenter les crédits de bonification, on peut militer pour une enveloppe aussi large que possible, ce qui compte, c'est de faire en sorte que les prêts puissent être effectivement accordés.

En liaison avec le Crédit agricole, le Premier ministre, je le répète, vient à ma demande d'autoriser ce dégel. Nous avons donc, à la fois pour venir en aide aux agriculteurs en difficulté et pour pallier les difficultés de la filière fruits, légumes, viticulture, horticulture, 800 millions de francs.

L'enveloppe des prêts bonifiés pour 1993 sera définie comme chaque année lors d'une discussion en janvier et février. Je ferai ce que je pourrai ! Je n'entreprendrai pas des illusions mais, dans mes fonctions, concrètement, j'apporterai un certain nombre d'aménagements et je compte sur votre appui. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Ma question - et je m'efforcerai d'être bref, monsieur le président - portera sur la vaccination contre la fièvre aphteuse.

Depuis le mois d'avril 1991, la France a interdit cette vaccination sur son territoire dans le cadre d'une décision européenne de juin 1990.

La profession agricole, et notamment les groupements de défense sanitaire, ont fait part de leur réticence et de leurs craintes si des mesures d'accompagnement n'étaient pas mises en œuvre en même temps, portant à la fois sur l'information, la sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires, mais aussi et surtout sur un dispositif d'intervention et des dispositions financières.

Or, aujourd'hui, à la veille de l'ouverture des frontières, rien n'est en place pour mettre en œuvre ces mesures, qui étaient prévues dans le texte initial.

Ces retards tiennent pour une large part à des insuffisances budgétaires, puisque le chapitre 44-70 est maintenu cette année encore au même niveau en francs courants, et donc connaît une nouvelle baisse en francs constants.

De l'avis unanime, les besoins en crédits supplémentaires pour le seul dispositif de lutte contre la fièvre aphteuse s'élèvent à 20 ou 30 millions de francs.

Dans ce cadre, monsieur le ministre, ma question est simple : avec un tel contexte de restriction financière, et alors que de nombreuses incertitudes planent encore sur les garanties sanitaires dont nous disposerons avec la libre circulation européenne des animaux, quelle politique, quels contrôles, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour que ne soit pas mise en péril l'excellente situation sanitaire de l'élevage français, fruits des efforts consentis depuis plus de trente ans par les éleveurs de ce pays ?

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. René André. Cette question, je vous la pose, bien sûr, en mon nom personnel, mais aussi au nom de mon collègue Roger Lestas, député de la Mayenne, qui a dû nous quitter.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je répondrai donc à M. René André et à M. Roger Lestas.

La loi du 10 juillet 1991 et ses textes d'application fixent un ensemble de mesures techniques, administratives, financières et pénales adaptées à la nouvelle situation née de la mise en œuvre des décisions communautaires.

Eu égard aux enjeux économiques, la direction générale de l'alimentation poursuivra en 1993 la campagne de sensibilisation engagée depuis 1991, plus particulièrement auprès des éleveurs de porcs.

La surveillance de la fièvre aphteuse s'inscrit dans le réseau national d'épidémiologie-surveillance dont il est l'un des éléments constitutifs majeurs. La mise en place de ce dispositif spécifique à la fièvre aphteuse consiste notamment en l'équipement des services vétérinaires départementaux et en l'étude de faisabilité de certaines procédures.

Les départements ont mis en place les comités départementaux de lutte contre cette maladie et la majorité d'entre eux sont déjà opérationnels.

Sur le chapitre 44-70, articles 20 et 40, la dotation prévue pour 1993 est de 237 millions de francs, y compris les crédits provenant des conseils généraux au titre de la police sanitaire. Par rapport aux crédits inscrits en loi de finances initiale pour 1992, cette dotation représente une majorité de 2,8 millions de francs.

En outre, sont escomptées en cours d'exercice des ressources supplémentaires pour environ 40 millions de francs, dont 32 millions de francs provenant de remboursements communautaires et 8 millions de francs de fonds de concours des départements pour la vaccination orale des renards contre la rage.

La totalité des ressources - 277 millions de francs - permettra ainsi de faire face aux actions à mener en 1993, notamment pour la prévention de la fièvre aphteuse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, la loi sur l'élevage du 28 décembre 1966 avait mis en place un système d'amélioration génétique des races bovines françaises qui s'est révélé extrêmement efficace. Grâce à une mise en œuvre dynamique, la France occupe aujourd'hui le deuxième rang mondial derrière les Etats-Unis en matière d'amélioration génétique et elle est devenue exportatrice de techniques génétiques.

L'efficacité du dispositif repose essentiellement sur un partenariat associant les pouvoirs publics, la recherche et les professionnels. L'appui des pouvoirs publics intervenait par le canal du chapitre 44-50 du budget de votre ministère : « Valorisation de la production agricole : actions techniques ». Or l'Etat n'a cessé de se désengager. En moins de six ans, les crédits ont été diminués de moitié.

Aujourd'hui, dans le cadre du partenariat mis en place par la loi de 1966, l'apport de l'Etat représente moins de 10 p. 100 de l'investissement global en la matière, et cet apport a de plus été revu à la baisse au cours de cette année. Un arrêté du 28 septembre dernier pris par vos services annule 8 330 000 francs ouverts par la loi de finances de 1992 sur ce chapitre.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de préciser le rôle de votre ministère en matière d'amélioration génétique : ou bien l'Etat a un rôle à jouer, un rôle d'impulsion, de garant ou d'arbitrage dans des domaines tels que l'encadrement technique ou l'appui aux opérateurs, ou bien il n'assume plus ce rôle s'il n'intervient qu'à hauteur de moins de 10 p. 100 de l'investissement global. A ce niveau-là, il perd toute crédibilité !

Au moment où l'élevage bovin est en partie sinistré, où la politique agricole commune va encore réduire ses capacités de production, votre prise de position sur l'amélioration

génétique déterminera sans aucun doute l'avenir de l'élevage bovin et celui des éleveurs dont vous connaissez, je pense, les graves difficultés.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Ligot, lors du colloque « Génétique et productivité » présidé par M. Jean Briane à l'Assemblée il y a quelques jours, j'ai promis une augmentation des crédits du chapitre 44-50 et je tiendrai cette promesse.

Il s'agit de mettre en œuvre la loi sur l'élevage, dite loi Poly, dont chacun s'accorde, et vous le premier, à reconnaître les bienfaits. J'y suis particulièrement attaché.

Vous me permettez de rappeler que nous avons fait tous les deux un jour le tour de Cholet derrière quelques bovins à l'occasion d'une assemblée générale du groupe d'études parlementaires pour l'aménagement rural ! *(Sourires.)* Je vous dédie ce souvenir et l'augmentation des crédits !

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, mes deux questions portent sur des points qui ont déjà été abordés, mais leur importance justifie que j'y revienne. Mon collègue Pierre Raynal s'y associe d'ailleurs.

La première concerne l'extension de la prime à la vache allaitante aux troupeaux mixtes avec un substantiel relèvement des volumes laitiers et la suppression de la limitation à dix vaches. Il y a en effet une profonde injustice à ce que seuls les producteurs laitiers soient exclus de cette prime. C'est une forte pénalisation pour les régions herbagères.

Votre prédécesseur n'avait pas présenté une demande en ce sens lors de l'adoption de la nouvelle PAC en mai dernier, d'où l'obligation dans laquelle vous êtes de renégocier cette question aujourd'hui en position de faiblesse. Depuis cette omission, il nous est promis régulièrement que la question sera tranchée positivement lors du prochain conseil des ministres européens de l'agriculture, au mois de juin, puis en juillet, puis en septembre et en octobre, et toujours rien, en dépit de la position favorable affichée par la Commission. Où en est-on exactement ? Que peut-on attendre et pour quand ? Quel sera le sort des GAEC dans le calcul de ces primes ? Il serait, en effet, injuste et anti-économique que leur réalité ne soit pas prise en compte et que les exploitants engagés dans cette formule d'association soient pénalisés.

Le second point n'avait pas non plus fait l'objet d'une demande de la France en mai dernier. Il s'agit du retour aux zones de montagne des 4,67 p. 100 de références laitières gelées en 1987. Ceux-ci représentent un tonnage relativement faible, 135 000 tonnes à peu près, par rapport à ce qui a été attribué à l'Italie ou à l'Espagne, même si elles ne s'en satisfont pas.

Ces deux revendications sont primordiales pour un département comme le Cantal, puisque de leur aboutissement dépend le maintien en surface agricole de près du quart de la surface agricole utile - environ 80 000 hectares sur 360 000 - et d'environ un millier d'exploitations. L'enjeu est donc bien l'avenir économique et social de notre département.

Je vous remercie de défendre avec détermination et conviction ces dossiers, mais aussi de me donner maintenant des réponses suffisamment précises pour rassurer nos agriculteurs.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. S'agissant de la prime à la vache allaitante, la Commission a déposé une proposition sur la table du Conseil de Luxembourg. C'est la première fois ! Je l'ai demandé à Ray Mac Sharry en arrivant lundi. La proposition a été déposée mardi matin !

Elle comporte deux améliorations substantielles : le relèvement de 60 000 à 120 000 kilos et la suppression de l'étêtement de dix bêtes par troupeau. C'est donc une extension de la prime à la vache allaitante pour les troupeaux mixtes et je vois bien l'intérêt qu'une telle proposition peut représenter pour le Cantal.

Elle a été discutée lors du dernier conseil de Luxembourg, mais elle n'a pas recueilli la majorité qualifiée, parce que certains pays, conduits par la Grande-Bretagne, s'y sont opposés.

La Commission maintient sa proposition, et la France a renouvelé ses aides. Je m'efforce, par des contacts bilatéraux, de parvenir à une solution, sinon au conseil de novembre en raison des difficultés nées au GATT et de la crise qui vient de surgir, du moins à celui de décembre.

S'agissant de la restitution des références laitières, j'ai soulevé la question mais, je le dis franchement, je n'ai pas d'assurances ni d'engagements de la Commission. L'Italie ayant posé la question d'une augmentation des quotas laitiers, j'ai indiqué que la France n'accepterait en aucun cas une telle augmentation si elle ne pouvait pas bénéficier de la restitution des références laitières. J'ai donc lié l'affaire italienne et l'affaire française pour le lait.

S'agissant des GAEC, je crois parvenir à une solution dans le cadre du comité de gestion. Je tiens à l'agriculture de groupe et je considère que chaque exploitant associé dans un GAEC doit bénéficier des mêmes droits qu'un exploitant individuel. Là, il n'est plus nécessaire de repasser devant le conseil des ministres. La question est à l'étude dans les services de la Commission. Le comité de gestion a été réuni. Je pense que nous aurons une solution avant la fin de l'année.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Desanlis.

M. Jean Desanlis. Monsieur le ministre, je vous pose cette question au nom de Jean-Guy Branger, qui a dû s'absenter, mais en mon nom personnel également.

M. Michel Cointat. Si les absents parlent, maintenant !

M. Jean Desanlis. La réforme de la politique agricole commune va avoir pour effet de réduire les surfaces cultivées, avec 15 p. 100 des terres mises en jachère. Il en résultera une diminution du nombre d'agriculteurs en France, et ces ex-agriculteurs seront inévitablement des demandeurs d'emploi.

Le seul moyen d'éviter cette orientation catastrophique est de promouvoir les productions non alimentaires de façon à ne pas accroître les excédents. Les cultures destinées à la production de carburant végétal, éthanol ou diester, offrent apparemment le plus vaste marché. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour assurer leur diffusion sur une vaste échelle et dans les meilleurs délais ?

M. Roland Beix. Le ministre a déjà répondu.

M. Jean Desanlis. Par ailleurs, quels critères retiendra-t-on pour choisir l'implantation des unités de transformation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Desanlis, vous direz à votre ami Jean-Guy Branger que je comprends l'intérêt de sa question. Il pouvait être présent, mais je lui réponds par votre intermédiaire.

Je fais ce que je peux à Bruxelles. Des aménagements seront apportés à la réforme de la politique agricole commune. Je l'ai déjà dit ; je vous renouvelle mes assurances. Vous savez parfaitement dans quel sens nous travaillons.

Je compte, dans cette affaire, sur son soutien et sur le vôtre.

M. le président. Mes chers collègues, je vous propose une brève suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante, est reprise, le vendredi 6 novembre 1992, à zéro heure quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le ministre, les mesures complémentaires dites « nationales » visant à compléter la réforme de la PAC montrent malheureusement la faiblesse du dispositif prévu par le Gouvernement français pour les zones d'élevage de montagne défavorisées.

Réformer la réforme, aller plus loin que le plan d'accompagnement annoncé par le Premier ministre en juillet, voilà ce que demandent les agriculteurs français de montagne. Votre prédécesseur a voulu leur faire croire qu'il avait tout

compensé. Les Allemands, eux, ont pris des mesures fortes dès le lendemain du 21 mai, jour de la signature de la réforme de la PAC.

Ma question est donc la suivante : quand allez-vous prendre, vous, nouveau ministre, des mesures spécifiques pour les productions liées à l'herbe, grandes oubliées de la réforme ?

Réunis en congrès, à Clermont-Ferrand, le 14 septembre dernier, les éleveurs du Massif central vous ont fait part de leurs craintes et vous ont transmis des propositions.

Leur crainte, c'est le risque menaçant de délocalisation des productions animales nourries à l'herbe, en élevage extensif le plus souvent, ...

M. Jean-Marie Dailhat. C'est vrai !

M. Jean Proriol. ...au profit d'autres régions, voire d'autres pays de la Communauté économique européenne, qui pourront nourrir avec des céréales ou du maïs, à un moindre coût du fait de la baisse des prix, mais aussi du fait de meilleures mesures compensatoires.

Je vous rappelle les propositions faites par les éleveurs du Massif central, afin que vos services puissent en mesurer l'enjeu.

La plus importante concerne la prime à l'herbe, ou prime à l'extensification, étendue à l'ensemble des productions animales utilisatrices d'herbe. Ils souhaitent que la majoration soit portée de 30 à 100 ECU. Vous avez parlé, tout à l'heure, monsieur le ministre, non pas d'abandonner la PAC mais de l'aménager. Voilà une mesure concrète qui favorisera l'élevage extensif prôné par la Communauté économique européenne ainsi qu'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, pour parler encore une fois comme M. Mermaz.

On a déjà évoqué à de multiples reprises au cours de ce débat budgétaire la prime à toutes les vaches allaitantes des doubles troupeaux et la restitution aux zones de montagne des 4,67 p. 100 de volumes laitiers suspendus en 1987. J'insisterai pour ma part sur trois mesures complémentaires.

D'abord, l'augmentation du plafond permettant l'octroi de l'indemnité de 1 UGB à 1,4 UGB à l'hectare de surface fourragère, comme le permet la réglementation communautaire.

Ensuite, le zonage réalisé dans le Massif central pour la prime compensatrice aux oléagineux doit être révisé. L'écart de compensation entre les trois zones retenues est incompréhensible et inacceptable, de même que le passage sans transition de la zone 1 à la zone 3, qui provoque des tollés.

Enfin, le rendement de référence toutes céréales doit être revu et corrigé pour tenir compte des calamités subies au cours de ces dernières années.

Telles sont les revendications légitimes des agriculteurs des zones défavorisées de montagne qui ont les revenus les plus bas. Il faut leur redonner confiance afin qu'ils continuent à travailler la terre des montagnes de France et réaffirment la vocation économique du Massif central, qui couvre le septième de notre territoire.

M. le président. Après cette longue question, la parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Proriol, les éleveurs du Massif central se sont réunis en congrès ; ils ont tenu une assemblée générale ; ils ont fait des propositions. Envoyez-moi tous les éléments et je les étudierai avec attention. Faites-leur part de ma préoccupation.

Vous avez évoqué la crainte d'une délocalisation des productions d'élevage liée à la baisse du prix des céréales qui encouragerait l'élevage intensif au détriment de l'élevage traditionnel.

M. Jean Proriol. Tout à fait ! Vous avez très bien compris !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je ne suis pas encore complètement idiot. *(Sourires.)*

M. Jean Proriol. Personne n'en doutait !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Cette crainte n'est pas fondée, car si le prix des céréales communautaires se rapproche de celui des produits de substitution importés - importés d'où, d'ailleurs ? Des États-Unis ! - cela rendra possible leur utilisation en quantité

plus importante dans l'alimentation animale, mais ne modifiera pas le coût de production supporté par les éleveurs et ne rendra pas les élevages intensifs plus compétitifs.

Vous m'avez posé trois questions. Je vais y répondre.

Premièrement, je souhaite introduire et développer la prime à l'herbe. Vous avez rappelé la revendication d'une modification des conditions de chargement, avec le passage de 1 à 1,4 UGB à l'hectare. Je vous confirme que j'ai mis cette mesure à l'étude.

Deuxièmement, s'agissant du zonage des primes pour le colza et des indemnités oléagineux, chacun voudrait être dans la zone la plus favorable. Parfois la frontière coupe telle ou telle région, tel ou tel département.

M. Jean Proriol. C'est exact !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je veux bien me lancer dans une révision des zones mais, comme la révision de la Constitution, c'est toujours très difficile ! *(Sourires.)*

M. Jean Proriol. On l'a constaté hier !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Pour l'indemnité de colza, j'ai obtenu de la Commission le versement dès la fin de cette année de l'acompte de 50 p. 100, qui ne devait intervenir qu'en juillet 1993.

Troisièmement, vous devez être le trente-quatrième ou trente-cinquième à me poser la question des références certifiées et de leur mode de calcul. Il y a une enveloppe nationale et une moyenne nationale. Si je donne satisfaction aux trente-quatre départements qui se sont exprimés, je serais obligé de réduire la part des autres, d'où l'extrême difficulté de l'opération !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le ministre, dès votre arrivée au ministère de l'agriculture et du développement rural, nous vous avons exposé le problème des retraités agricoles, dossier dont vous avez maintenant la charge. Ce matin, vous nous avez indiqué - c'est nouveau - que vous partagiez le souci de cette importante catégorie sociale : 40 000 familles sont concernées dans mon département de la Dordogne. N'avez-vous pas dit, d'ailleurs : « Les agriculteurs âgés de soixante à soixante-cinq ans sont beaucoup plus démunis car ils n'ont droit ni à la préretraite, ni à l'allocation du FNS. Et la retraite agricole moyenne n'est plus de 24 000 francs par an. Il serait donc urgent de garantir à tous les agriculteurs retraités un revenu au moins égal au minimum vieillesse. » ?

J'ai créé ici un groupe d'études que je préside et dont 115 collègues siégeant sur tous ces bancs font partie. Je sais que vous avez rencontré à ce sujet le nouveau ministre du budget, M. Martin Malvy. Lui aussi connaît fort bien ce dossier. J'espère que vous aurez de bonnes nouvelles à annoncer à l'Assemblée nationale d'ici à la deuxième lecture du budget. Je sais que vous y travaillez personnellement.

Plus précisément, qu'en est-il du problème des femmes d'agriculteurs à la retraite et de celui, irritant, de la pension de reversion des veuves d'agriculteurs, cher à nos deux amis rapporteurs, M. Tavernier et M. Métais, qui l'ont d'ailleurs évoqué dans une émouvante interview parue dans *Le Monde* du samedi 17 octobre dernier ?

Je vous remercie par avance de vos réponses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Alain Bonnet, vous présidez avec compétence l'intergroupe chargé du problème des retraites agricoles. Tous les groupes de cette assemblée y participent et vos interventions sur ce sujet sont toujours du plus grand intérêt.

Vous référant à mes propos ainsi qu'aux rapports de M. Tavernier et de M. Métais, vous évoquez le problème des retraites agricoles, celui des agriculteurs âgés de soixante à soixante-cinq ans et les pensions de reversion des veuves d'exploitants.

Il y a 380 000 veuves et les mesures que vous souhaitez coûteraient cher. Je souhaite que nous puissions trouver une solution d'un commun accord, mais je ne veux ni ne peux rien promettre. Je verse toutefois au dossier votre plaidoyer en faveur d'une revalorisation.

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot, pour une nouvelle question.

M. Guy Lordinot. Monsieur le ministre, le marché de la fleur tropicale est en pleine expansion dans le monde. Mais en Martinique et en Guadeloupe, sa croissance est mise en péril par deux facteurs.

Le premier facteur, externe, est lié aux dispositions prises par la Communauté économique européenne pour favoriser l'importation de fleurs de pays tiers au détriment des fleurs communautaires produites en Martinique et Guadeloupe. J'en profite d'ailleurs pour signaler au passage qu'à Bruxelles on n'a pas encore le « réflexe DOM » et que celui-ci pourrait être encouragé si les départements d'outre-mer prenaient des dispositions pour y installer une représentation permanente. En outre, je plaide pour une représentation des DOM au comité des régions institué par le traité de l'Union européenne : un représentant pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, ce qui profiterait au marché d'Antilles-Guyane, et un pour la Réunion.

Mais revenons à la fleur et au second facteur, qui est interne. Certains particuliers et certains horticulteurs introduisent des plants en provenance de pays voisins dans les départements de la Martinique et de la Guadeloupe. Ces plants sont quelquefois porteurs de parasites ou de virus. Ils ne subissent aucun contrôle sanitaire aux frontières, d'où l'apparition de maladies qui mettent en péril non seulement les productions florales, mais aussi les productions fruitières. Cette absence de contrôle est, à l'opposé des tracasseries que subit la coopérative d'insémination artificielle pour son approvisionnement en semences qui, pourtant, viennent de France métropolitaine.

Quelles dispositions peut-on envisager, monsieur le ministre, pour développer ce marché de la fleur, qui paraît extrêmement porteur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Lordinot, après l'élevage porcin, vous me parlez de la fleur tropicale ! *(Sourires.)* En effet, on revient toujours de vos départements les bras chargés de fleurs emballées dans ces longues boîtes que l'on vend à l'aéroport de Fort-de-France !

Grâce à l'ODEADOM on pourrait encourager la modernisation de ce secteur par des aides à l'investissement. Si vous avez de bons projets, adressez-les moi.

Par ailleurs, je suis d'accord pour renforcer les contrôles.

Il est beaucoup plus important qu'on ne le croit de rechercher une diversification, car si elle ne constitue pas une solution aux problèmes de l'économie martiniquaise, elle peut être un revenu d'appoint, un revenu complémentaire. En fonction de la connaissance que nous avons de ces problèmes, vous savez, monsieur Lordinot, que je ferai ce que je peux pour vous aider à rechercher et à mettre en œuvre une telle diversification.

M. le président. La parole est à M. Didier Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le ministre, les dépenses de formation constituent une des priorités de votre budget, puisqu'elles progressent de 6,9 p. 100. Plusieurs collègues ont évoqué les problèmes de fonctionnement des établissements, et notamment des maisons familiales. Rassurez-vous, je n'y reviendrai pas *(Sourires)*, me bornant à m'associer à ce qui a été dit.

Mais, au-delà des problèmes immédiats, les responsables et les enseignants de nombreux établissements, publics et privés, sont préoccupés par la baisse des effectifs scolaires, notamment en cycle court - 5 000 élèves de moins en cinq ans pour le seul enseignement public - et par la diminution du nombre d'installations de jeunes en agriculture.

L'élevation générale du niveau des connaissances doit être encouragée, mais elle pose deux questions que l'on ne peut ignorer.

En premier lieu, les établissements, notamment les petits, peuvent-ils proposer des formations de niveau 4 ou de niveau 3 ?

En second lieu, tous les jeunes scolarisés dans ces établissements peuvent-ils accéder à ces niveaux ? Certainement pas ! Pourtant, ils ont besoin de recevoir une formation initiale de qualité, sanctionnée par un diplôme d'études professionnelles.

Dans ces conditions, quelles missions assigner à ces petits établissements, notamment aux maisons familiales, qui participent aussi au maintien des services à la population en milieu rural ? Comment les inciter à diversifier les formations dispensées, afin de préparer à d'autres métiers que celui d'exploitant agricole ?

La presse évoque aujourd'hui à ce sujet les réflexions intéressantes de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture sur l'avenir de l'enseignement agricole, sur la nécessité de le faire évoluer vers de nouveaux métiers et de développer les convergences et les articulations avec l'éducation nationale.

Ces questions me conduisent à évoquer, à mon tour, le problème des bourses scolaires en faveur des enfants d'agriculteurs.

Il est vrai qu'il est de la compétence du ministre de l'éducation nationale. Mais, en votre qualité de ministre des agriculteurs, vous êtes leur avocat naturel auprès de vos collègues du Gouvernement.

Il faut absolument obtenir la parité entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale. Depuis quatre ans, il faut le souligner, votre administration a fait beaucoup, et le montant des bourses pour les études agricoles est enfin aligné sur celui qui est en vigueur dans l'éducation nationale. Mais il faut établir d'urgence la parité dans la prise en compte des ressources des familles et, pour cela, obtenir que, dans l'éducation nationale, la dotation aux amortissements ne soit plus incluse dans le revenu des agriculteurs imposé au réel. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Chouat, le problème que vous posez est un véritable problème. C'est celui de l'accès à la classe de seconde. En d'autres termes, peut-on sortir du blocage, du carcan du niveau 5 et tendre vers le niveau 4 ? On ne peut pas le faire partout, tous les établissements ne le supporteraient pas. La loi de 1984 me donne compétence pour déterminer les établissements dans lesquels de tels enseignements pourraient être dispensés, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, puisque les programmes doivent être les mêmes.

J'ai demandé à mes services d'engager une étude technique. Pour les maisons familiales comme pour les autres établissements, je ne crois pas que l'on puisse les maintenir au niveau 5. L'époque ne le permet pas, les enfants demandent autre chose. Il faut donc leur assurer des conditions de formation à un niveau plus élevé et les mener progressivement vers certains baccalauréats. J'y suis prêt. On ne le fera pas partout. Il faut examiner si les conditions dans lesquelles on pourra le faire, mais j'ouvre une porte vers le niveau 4 et peut-être, dans des cas exceptionnels, vers le niveau 3.

A propos des bourses, vous avez souligné une inégalité flagrante : comment admettre, en effet, qu'une bourse de l'éducation nationale ne soit pas de même montant qu'une bourse du ministère de l'agriculture, surtout - et c'est souvent le cas - dans une même famille et pour deux établissements voisins ? J'ai obtenu de M. Lang une harmonisation. Nous allons donc arriver à la parité qui s'impose, vous l'avez souligné à juste titre, comme une nécessité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le président, vous connaissez la catastrophe qui s'est abattue sur le Vaucluse, le 22 septembre. A la douleur de ceux et de celles qui, dans l'eau et dans la boue, ont tout perdu, s'ajoutent de graves sinistres : pertes de récoltes, exploitations totalement ou partiellement détruites, matériel et capital à tout jamais perdus.

Ce drame vient aggraver la situation d'une agriculture vauclusienne déjà très fortement secouée, permettez-moi de vous le rappeler. Le Vaucluse, en effet, avait déjà été gravement touché par le gel en 1991, en particulier dans cette région de Vaison-la-Romaine durement meurtrie par la suite. Les dégâts de ce gel n'ont toujours pas été totalement indemnisés. Le département a ensuite été durement frappé cet été par la

crise profonde des producteurs de fruits et légumes. Due à la conjonction de plusieurs phénomènes conjoncturels - importations incontrôlées, grèves des camionneurs, baisse de la demande - elle a entraîné des conséquences graves dans la plupart des exploitations, désormais au bord de la rupture d'activité.

Vous avez mis en place, la semaine dernière, un plan « Fruits et légumes ». C'était nécessaire. Toutefois, il ne semble pas rassurer totalement les intéressés. Aussi, avant de formuler mes questions, permettez-moi de renouveler un souhait sincère : venez au plus vite assurer par votre présence les agriculteurs vauclusiens de la solidarité nationale et de la volonté de rebâtir l'agriculture du département.

Mes questions sont les suivantes : comment allez-vous répondre à leurs interrogations pressantes et angoissées concernant l'indemnisation des dommages subis, qui sont graves et élevés ? Comment, tous ensemble, allons-nous aider à reconstruire ce département magnifique si douloureusement sinistré et meurtri ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le ministre Jean Gatel, vous avez trouvé les termes qui convenaient pour évoquer la situation économique de votre département.

Le préfet de Vaucluse a engagé la procédure d'intervention du fonds national de garantie des calamités agricoles. Les dossiers seront soumis à l'examen de la commission nationale lors de sa prochaine réunion, au début du mois de décembre.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Celle-ci se prononcera notamment sur le montant et le taux des indemnités allouées aux agriculteurs sinistrés. Ainsi, ces derniers percevront dans la foulée, dès la fin de l'année ou même avant, les indemnités auxquelles ils peuvent prétendre.

Les pertes de récoltes seront indemnisées dès qu'auront pu être recueillis par le préfet tous les éléments d'information relatifs à la valeur des productions perdues.

Par ailleurs, le préfet a été autorisé, le 30 octobre 1992, à accorder par arrêté aux agriculteurs sinistrés le bénéfice de prêts spéciaux à taux bonifiés, et 400 millions de francs ont été libérés à cet effet.

Pour la filière des fruits et légumes, deux mesures ont été prises.

La première consiste en la prise en charge par l'Etat d'un ou de deux mois de la cotisation patronale à la mutualité sociale agricole, selon le chiffre d'affaires de l'exploitation et la perte constatée.

La seconde est le recours aux prêts spéciaux bonifiés du Crédit agricole à 8 p. 100 sur trois ans, que nous pouvons combiner avec des prêts à 4 p. 100 pour les jeunes agriculteurs et à 6 p. 100 pour les autres, ce qui, dans les conditions financières actuelles, est particulièrement intéressant, tant en ce qui concerne le montant des prêts que les taux d'intérêt.

Aurions-nous aller plus loin, prendre en charge trois mois de cotisations patronales ? Pour ma part, j'estime que si le préjudice et la perte de chiffres d'affaires dépassent 60 p. 100, l'Etat pourra en prendre à son compte deux. Mais, monsieur Gatel, et c'est l'ancien ministre du travail qui vous le dit, la prise en charge directe par l'Etat des versements dus par une tierce personne, c'est une hérésie juridique ! Nous avons pris cette décision parce que la situation de la filière des fruits et légumes le commande. De même, c'est la première fois que seront accordés des prêts bonifiés dans des conditions aussi exceptionnelles !

Tout cela, ainsi que les décisions de la commission nationale des calamités agricoles, devrait calmer le jeu. Une fois ces mesures prises et la commission réunie, j'examinerai avec vous les conditions dans lesquelles je verrai sur place leur application - je ne dis pas leur annonce, mais leur application, qui seule m'intéresse.

M. Jean Gatel. Je vous remercie.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Louis Goasdouff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, la réforme de la politique agricole commune, acceptée par votre prédécesseur, aura des répercussions graves sur l'ensemble des productions agricoles, soit directement, par les baisses de prix programmées et les limitations de production imposées, soit indirectement, par des délocalisations de production qui résulteront des contraintes par la diversification. Cela signifie que des besoins financiers importants s'exprimeront au cours des prochains mois pour assurer la gestion et l'orientation des productions. Comment, dans un tel contexte, accepter la baisse de plus de 260 millions de francs, au chapitre 44-53, des crédits alloués aux offices d'intervention par produits ?

Il faut que vous assumiez les conséquences des réformes européennes que le gouvernement auquel vous appartenez maintenant a consenties. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de reconnaître les bouleversements qui affectent notre économie agricole par des discours. Il faut agir, et vous donner les moyens budgétaires de le faire.

Les offices sont souvent des partenaires clés dans les négociations des contrats de plan avec les collectivités territoriales. Ce désengagement budgétaire est de bien mauvais augure pour les discussions en cours en vue des phases fiscales d'élaboration du XI^e Plan.

Député breton, je mesure, dans une région où l'agriculture est un secteur essentiel de la vie économique et sociale, le désarroi et le découragement de nos paysans. Je peux facilement y évaluer les conséquences désastreuses pour les productions concernées directement ou indirectement par la réforme.

Nos agriculteurs considèrent que le Gouvernement les a lâchés à Bruxelles, le 21 mai dernier.

M. Didier Chouat. Au référendum, ils ont massivement voté oui !

M. Jean-Louis Goasduff. A la lecture de votre projet de budget, ils pourront considérer qu'il fait de même à Paris, dans ce débat sur la loi de finances pour 1993.

Permettez-moi également d'insister sur les dispositions générales de la loi de finances. L'absence de report du déficit pour le calcul des revenus agricoles retenus dans l'assiette des cotisations sociales,...

M. Didier Chouat. C'est long !

M. Jean-Louis Goasduff. ... les problèmes d'allègement de la taxe foncière sur le foncier non bâti,...

M. Didier Chouat. Très long !

M. Georges Banedetti. Ce n'est plus une question, c'est un programme !

M. Jean-Louis Goasduff. ... les questions relatives à la TVA, notamment sur les produits horticoles, voilà autre de problèmes qui rejaillissent *a posteriori* sur la santé des divers secteurs d'activité.

Il serait temps que le Gouvernement comprenne que l'absence de solution à ces problèmes nécessite d'autant plus de crédits en faveur des interventions des filières et des secteurs considérés.

M. Didier Chouat. Et la courbe du déficit va encore plonger !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Goasduff, soyons clairs. Nous avons opéré des arbitrages. Nous avons réduit les crédits de répartition passant par les offices. Est-ce que cela va menacer la vie de ces derniers, alors que, dans le cadre de l'application de la politique agricole commune, je souhaite recourir à leur intervention pour gérer un certain nombre d'aides ? Non !

Vous avez rappelé le montant de cette diminution - 260 millions, mais sur un total de 3 490 millions de francs. Elle ne concerne pas les interventions en faveur des productions agricoles proprement dites. La suppression de crédits destinés à abonder la TVA de certaines aides est liée à la modification des règles d'intervention - c'est le passage de l'aide à l'hectare - notamment dans le secteur des oléagineux.

Il nous est apparu que, en raison de modification des régimes juridiques ou économiques, certains crédits ne seraient pas utilisés. Par conséquent, nous les avons récu-

pérés. Mais nous ne voulons nullement réduire l'activité des offices. Elle se développera normalement tout au long de l'année 1993. Et, s'il y a des problèmes, je m'engage à les traiter et à les régler ! Je l'ai dit aux responsables. Il ne s'agit donc pas du tout d'une mesure contre les offices.

Quant aux changements dans le secteur des oléagineux, ils ne concernent pas directement le Finistère, vous me permettez de le dire, et ils n'ont rien à voir avec les modalités d'intervention et de soutien des marchés que nous développerons dans ce département comme dans tout le pays.

M. le président. La parole est à M. Claude Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le ministre, l'horticulture est un secteur important de notre économie. Il ne faut pas qu'elle soit considérée comme un parent pauvre de votre ministère.

L'ouverture d'une ligne spécifique dans votre budget serait un geste très significatif pour le monde horticole. La consommation a doublé en huit ans. Elle peut et doit continuer à progresser en doublant à nouveau la production dans les dix ans qui viennent. Pour obtenir un tel succès, il faut qu'elle soit encouragée.

Je vous suggère d'examiner le rapport que j'ai déposé il y a douze ans et de mettre en place quelques-unes des cinquante-quatre propositions qu'il contient. Vous rendriez, j'en suis persuadé, un grand service à la profession. Il faut surtout lui éviter les mauvais coups, tel celui que M. Charasse, alors ministre du budget, lui a donné il y a un an en élevant le taux de TVA de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100.

Ensuite, afin de produire des végétaux de qualité, il faut disposer d'un outil de production adapté et performant. Or, en France, on construit moins de 30 hectares de serres-verre nouvelles par an. Le parc vieillit et ne se renouvelle pas.

M. Alain Bonnet. Exactement !

M. Claude Dhinnin. Or, pour maintenir la productivité à son niveau actuel, il est indispensable de construire cent hectares de serres chaque année.

Pour faciliter le montage des dossiers, il conviendrait de revoir une circulaire du ministère qui est aujourd'hui inapplicable.

Si l'accroissement de la production française n'est pas soutenu, le manque à gagner se creusera, ce qui est grave à un double titre.

D'abord pour l'emploi : cette production nécessite six à dix emplois par hectare de culture sous serre sur le plan.

Ensuite, sur le plan industriel, dans la mesure où les investissements, qui portent largement sur des industries et des technologies de pointe.

Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour relancer et développer ces investissements ?

M. Alain Bonnet. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Dhinnin, je vous dois des excuses. Parmi les députés connaissent bien les problèmes de l'horticulture, j'ai cité tout à l'heure, M. Bégault, M. Cointat, M. Bonnet, mais pas vous. Je vous prie d'accepter mes excuses, d'autant plus que vous avez rédigé cet excellent rapport qui recense un nombre important de mesures.

Vous savez ce que nous avons décidé l'autre jour. La circulaire, nous sommes d'accord, il faut la modifier. Je l'ai dit, elle ne permet pas d'utiliser des crédits disponibles. L'effort de modernisation des serres se poursuit ; nous avons des crédits. Pourquoi cet effort n'est-il pas plus fructueux ? Parce que certaines règles propres au ministère et à l'Oniflor ne le permettent pas. Par conséquent, il faut les modifier, et je vous donne l'assurance que cela sera fait.

De la même façon, nous avons examiné ensemble comment nous pourrions mettre en œuvre, au cours des prochaines semaines, un programme de développement de l'horticulture comportant des mesures qui feront, d'ailleurs, l'objet d'amendements déposés par M. Cointat, par vous-même et par M. Bonnet. Nous allons nous expliquer. Je souhaite un tel programme qui va de l'aide aux entreprises à la modernisation en passant par la promotion du produit et l'aide à l'installation.

Doit s'y ajouter une meilleure prise en considération du dossier. Il s'agit en effet d'un secteur économique important dont on sous-estime, en France, l'importance et l'apport. Nous importons des fleurs de Hollande alors que nous avons des entreprises qui sont performantes dans tout le pays et qui méritent d'être davantage aidées.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je compte sur vous, je compte sur les parlementaires intéressés pour que nous puissions, avec la profession, conduire cet effort de développement auquel je me suis dernièrement engagé et que je suis heureux, ce soir, de confirmer.

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, notre territoire est rural à 85 p. 100. L'opinion française n'admet pas que l'on paie plus l'absence de travail que le travail et les cultivateurs, qui ont été élevés dans ce respect du travail, acceptent moins que tout autre que la mise en friche de nombreuses terres soit mieux payée que le labeur des gens de métier.

Nous avons actuellement un système de jachères, fixes ou tournantes, système qui est en évolution à la suite de l'adoption de la regrettable réforme de la PAC, le 21 mai dernier. Je ne sais si l'ensemble des dispositions qui existaient sont encore en vigueur ou si elles sont en réexamen, mais le système voulait que certaines spéculations puissent subsister sur les terrains mis en friche : les pâturages aux fins d'élevage extensif, les jachères agro-industrielles, pour la création de carburants - éthanol ou diester - les lentilles, les pois chiches et les vesces, le boisement, la chasse et les plantations de cultures pour gibier, le tourisme, par exemple. Ces spéculations donnaient lieu à des abattements de primes plus ou moins importants, mais n'étaient pas favorisées, au contraire.

Or ce que nous devons éviter, c'est l'apparition de terres mortes ou sur le point de mourir. Il nous faut donc, sur les terres qui ne produisent plus de céréales ou de spéculations destinées à l'exportation, encourager la poursuite du travail des hommes. Dans les primes prévues au titre du gel des terres, la part nationale est de l'ordre de 60 p. 100, et la part communautaire de l'ordre de 40 p. 100. Ne pourrait-on pas moduler la part française pour favoriser, au contraire, le réemploi des terres dans le cadre des décisions prises à Bruxelles ? Ces terres continueraient alors à porter des productions comme celles dont j'ai dressé la liste, ou d'autres encore si cette liste peut être allongée.

On atténuerait ainsi l'amertume provoquée par un système qui encourage les friches, alors qu'une grande partie du monde meurt de faim, et plus spécialement l'amertume des cultivateurs de voir payer le non-travail plutôt que le travail.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Xavier Deniau, j'ai indiqué tout à l'heure ce que je pensais de la friche et de la jachère ; je vous le confirme bien volontiers.

Votre question me conduit à donner quelques indications plus précises sur la structure du territoire national.

La superficie du sol métropolitain est de 55 millions d'hectares. Les cultures et l'herbe en représentent 31 millions. La forêt sous toutes ses formes, 15 millions. Le territoire naturel - landes, friches, terres incultes, rochers, glaciers, étangs - 5 millions. Enfin, ce qu'on appelle du nom affreux de « sols artificialisés » - bâtiments, voies de communication - 4 millions.

L'évolution de ces grandes masses est caractérisée par la reconstitution de la surface boisée depuis un siècle - la forêt a gagné 5 millions d'hectares - et par l'extension continue et croissante des sols artificialisés.

Les terres libérées par les agriculteurs cessant leur activité sont reprises par les agriculteurs qui s'agrandissent. Ainsi, la superficie moyenne des exploitations a augmenté, même chez nous, monsieur Deniau. Nous sommes voisins de circonscription, tous les deux députés de la Puisaye. A Bléneau ou dans votre canton, la taille des exploitations est aujourd'hui bien supérieure à ce que nous avons connu quand nous avons été élus pour la première fois, il y a vingt ou vingt-cinq ans.

Sur l'évolution de la répartition des primes à l'intérieur de la Communauté, je ne peux que vous donner mon accord, mais il s'agit de décisions communautaires très difficiles à obtenir.

M. Xavier Deniau. Et la part nationale ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Même pour la part nationale !

Cela étant, je suis persuadé que nous serons conduits à revoir les taux d'utilisation et les rythmes de la jachère. Je l'ai dit ce matin, en réponse à l'excellente formule d'un de vos rapporteurs, qui faisait appel à la « part culturale » qui sommeille en chaque Français. Donc, les décisions prises mériteront une révision ; votre question me permet de l'indiquer à nouveau.

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, nous allons changer un peu de décor et faire cadeau à l'Assemblée d'une bouffée d'oxygène, puisque je vous invite à pénétrer avec moi en forêt ! (Sourires.) Il y avait longtemps qu'on n'en avait parlé, et elle mérite bien que l'on s'en préoccupe.

Le Fonds forestier national existe depuis 1946 et nous en connaissons tous les bienfaits. Les réalisations ne manquent pas. Nombreuses sont celles qui pourraient être citées.

En 1989, nous avons dû mettre en concordance notre législation avec la réglementation communautaire. Il en est résulté une diminution des recettes du fonds de l'ordre de 20 p. 100.

Aujourd'hui, la situation est bien différente avec le gel des terres. Or les crédits du Fonds forestier national sont pratiquement divisés par deux, puisqu'ils n'atteindront que 408 millions de francs en 1993 ; les subventions sont divisées par plus de deux puisqu'elles ne seront que 187 millions ; les prêts aux communes forestières sont divisés par 5 et ramenés eux à 26 millions de francs.

Il s'ensuit une baisse très sensible et plus qu'inquiétante des investissements : par exemple, 17 000 hectares de plantations contre 32 000 hectares précédemment, et une chute de 40 p. 100 pour les routes. Cette baisse entraîne à son tour une diminution de l'emploi dans le monde rural. Tout cela est très grave.

D'où ma question, monsieur le ministre : êtes-vous disposé à provoquer une initiative gouvernementale, que nous appuierons éventuellement, pour revoir les textes actuels ? La France en Europe doit être, comme le charbonnier, maître chez soi. Il nous faut reprendre cette réglementation imposée à la France contre l'intérêt de sa forêt.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Le Fonds forestier national, monsieur Pierre Micaux, a fait, en 1991, l'objet d'une réforme qui avait été conçue pour assurer la pérennité du développement des activités forestières. Vous la connaissez bien, puisque vous venez de l'évoquer.

Ce fonds se trouve aujourd'hui confronté à une diminution de recettes liée à une moindre activité des secteurs de transformation du bois. Nous allons nous efforcer, pour 1993, grâce à des mesures d'information et d'incitation auprès des assujettis, d'optimiser la recette, selon les dispositifs de 1991.

Vous avez indiqué les montants pour 1993 : 478 millions de francs de recettes et de dépenses, dont 295 millions pour les investissements.

L'assurance que vous me demandez, je vous la donne : s'il devait se confirmer que le niveau des recettes reste inférieur aux prévisions, le ministère serait amené à réfléchir à la mise en place de solutions différentes, afin d'assurer la pérennité des actions du Fonds forestier national.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Michel Dinot.

M. Michel Dinot. Monsieur le ministre, vous êtes ministre de l'agriculture, mais aussi du développement rural. Pourriez-vous d'abord nous préciser le champ de vos compétences dans le domaine de l'aménagement-développement rural et l'articulation de cette mission avec les autres ministères, notamment celui de l'aménagement du territoire ?

La deuxième partie de ma question porte sur le développement global et sur les nouveaux métiers qu'il est possible de développer en période de mutation, compte tenu de la politique agricole commune ? Il est vrai que les négociations communautaires ne sont pas finies et que vous vous battez pour obtenir un certain nombre d'amendements. Il est vrai

également que nous sommes ici pour discuter avant tout du plan d'accompagnement national des mesures provoquées par la réforme incontournable de la PAC. Il est vrai, enfin, que le choc que cette réforme a créé dans les esprits rend difficile une réflexion imaginative sur une autre conception de la formation et l'émergence de propositions qui permettraient, au niveau de petites régions, de passer d'une approche « exploitant agricole » à une approche « exploitant rural ». En ce domaine, nous serons confrontés à des problèmes de statut, notamment pour ce qui concerne les pluriactifs.

Il n'y a pas de pays vivant sans agriculteurs, il n'y a pas non plus d'agriculture possible sans un monde rural vivant, où les agriculteurs peuvent continuer à jouer un rôle important. Parmi les réflexions en cours, les principales concernent les biocarburants, le tourisme vert, la valorisation de produits labellisés. Dans ces divers domaines, notre pays bénéficie maintenant d'une forte expérience. Mais je rappelle qu'il y a une dizaine d'années, quant on osait avancer de telles idées, on n'était pas toujours compris dans les réunions agricoles.

J'ai, par ailleurs, la conviction profonde que des services nouveaux peuvent être inventés. Il ne s'agit nullement de faire des agriculteurs des jardiniers entretenant le paysage ou des cantonniers de la nature, comme certains l'ont dit, d'une manière un peu trop facile et démagogique, sur les tribunes de comices agricoles ou ailleurs.

Sur la base d'une approche de marché et de services rendus, payés au prix où ils peuvent être estimés, il me semble possible d'inventer en milieu rural des métiers nouveaux, dans les domaines de l'environnement, des travaux forestiers, de l'embellissement des communes ou du déneigement. Et l'on pourrait encore imaginer d'autres services, car les créneaux sont nombreux.

Ne serait-il pas possible de mettre sur pied un groupe de travail et de réflexion pour cerner les marchés solvables ? Les agriculteurs souhaitent en effet être payés pour leur travail. Ils peuvent l'être par le biais des productions pesées, des productions classiques, mais aussi pour les services qu'ils rendent.

Pour cela, il faut, dans le cadre d'une politique contractuelle liant départements et structures intercommunales, trouver des moyens nouveaux permettant de mettre en place, sur le terrain, ces nouveaux services.

M. le président. Monsieur Dinet !

M. Michel Dinet. Je termine, monsieur le président.

J'insiste au passage sur la rationalisation nécessaire de l'emploi du matériel. Comment pourrions-nous ne pas y penser en ce moment ? Il faut soutenir les cercles d'entraide et les CUMA.

Quel est votre sentiment sur ces propositions ? Comment comptez-vous aider à cette réflexion en impulsant et en soutenant des actions de formation nouvelles, la formation de ces quinze dernières années n'ayant eu comme objectif que l'intensification « pour être meilleur que son père » ?

Que pensez-vous de l'idée de conduire, dans une approche de développement local, au moment où l'intercommunalité se développe, des expériences vers ces nouveaux métiers ? Que pensez-vous aussi de l'idée d'un partenariat contractualisé entre départements, pays et paysans ?

M. Alain Bonnet. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour répondre à ce long discours.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Michel Dinet, je partage avec vous cette idée essentielle que les agriculteurs doivent être rémunérés pour les activités qu'ils pourraient exercer en complément de leur activité de production.

Il y a des possibilités, j'en suis persuadé. Nous n'allons pas les définir au plan national. Dans cette affaire, je crois à la contractualisation. La base doit être la structure intercommunale ou le comité de développement, à qui il revient de présenter un projet puis d'en solliciter le financement par le département, la région et l'Etat.

Je veux réserver une part des crédits à de telles actions contractuelles, s'appuyant sur des projets conçus à la base grâce au travail commun des responsables professionnels et des élus locaux. J'ai en tête de réunir, au début de l'année prochaine, un comité interministériel de développement et

d'aménagement rural qui tracerait quelques pistes, dont celle-là. Si vous le voulez, je vous associerai bien volontiers à ses travaux.

M. le président. Les dernières questions nous viendront du groupe RPR.

La parole est à M. René Couveinhes.

M. René Couveinhes. Monsieur le ministre, j'appelle solennellement votre attention sur la situation économique alarmante du département de l'Hérault. Je le fais au nom des maires de mon département, réunis en assemblée générale ces derniers jours.

Tous les secteurs agricoles et industriels sont touchés par la crise. Le taux de chômage est, vous le savez, l'un des plus élevés de France.

Malgré l'effort des viticulteurs, leur activité est en péril, notamment dans la partie du département qui était encore récemment la moins menacée. Il s'agit de ce territoire qui, partant du piémont, s'étend dans la plaine, lieu de prédilection historique de la vigne. A la mévente du vin, aggravée par des importations intempestives et dangereuses, ainsi que par les méfaits de la loi Evin que j'avais signalés en son temps, s'ajoute maintenant une baisse prévisible de l'économie générale, révélée par un nombre impressionnant de fermetures d'entreprises et de faillites. Dans le même temps, les arrachages s'accroissent et, de ce fait, les friches gagnent du terrain. L'économie de l'Hérault est en danger.

Il faut donc que la zone en difficulté, loin d'être abandonnée et livrée à la fatalité de l'histoire, soit considérée comme devant être aidée en priorité et classée en zone 5 B.

La situation dans le secteur des fruits et légumes n'est pas plus brillante. La grève des transporteurs routiers, associée à une mauvaise gestion des importations et à des conditions climatiques défavorables, a provoqué une crise sans précédent. Les exploitations qui ont investi, et plus particulièrement celles des jeunes, sont au bord de l'asphyxie. Les cessations de paiement se font chaque jour plus nombreuses.

Il faut prendre d'urgence des mesures financières et sociales plus substantielles et plus durables que celles annoncées pendant l'été. Certes, les prêts bonifiés annoncés avant-hier ont été bien accueillis, mais un prêt, cela se rembourse !

Votre collègue des finances est resté sourd aux mesures sérieuses que nous réclamions pour redonner confiance aux agriculteurs de l'Hérault et de l'ensemble du Languedoc-Roussillon, et pour sauver durablement les entreprises. La première viserait à transformer la déduction pour autofinancement en avantage fiscal définitif. La deuxième, de votre seul ressort, consisterait à tenir compte des apports déficitaires et des amortissements réputés différés dans les revenus retenus pour le calcul de l'assiette des cotisations sociales.

Voilà, monsieur le ministre, les mesures qu'attendent les viticulteurs, les arboriculteurs et les maraîchers du département de l'Hérault. L'ensemble de l'économie de notre département est sinistrée. Travaillez à sauver notre agriculture, imposez à votre collègue du budget les mesures que je vous propose, alors vous aurez, avec nous, œuvré pour le redressement économique et social de notre département.

Dans le cas contraire, vous seriez le complice d'une sombre machination qui se précise et qui tend à faire payer cher au département de l'Hérault et à la région Languedoc-Roussillon son « non » massif au traité de Maastricht. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Leduc. Fantômes !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Couveinhes, il est une heure du matin : ai-je la tête de ce complice d'une machination sordide dirigée contre l'Hérault ? Evidemment non !

Vous faites votre travail de parlementaire quand vous attirez mon attention sur les difficultés des viticulteurs et des producteurs de fruits et légumes.

Je ne vais rien imposer au ministère du budget, mais simplement regarder avec vous ce qu'il est possible de faire.

S'agissant des problèmes de la viticulture, je mets de côté la loi Evin, car je crois m'être exprimé à ce sujet avec une franchise et une liberté qui n'ont rien à voir avec la langue de bois. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit, l'ayant peut-être trop dit !

Pour les viticulteurs, on a mis en place le dispositif de distillation préventive que vous connaissez. Plus de 200 millions de francs y seront consacrés au cours de cette campagne. C'est un effort important.

Pour les fruits et légumes, je le répète, nous prenons en charge un ou deux mois de cotisations patronales. Nous accordons en outre des prêts à taux bonifiés, dans des conditions qui devraient satisfaire les producteurs. Aujourd'hui encore, à l'heure du déjeuner, j'en ai reçu de votre région - pas de votre département - sinon je vous aurais prévenu.

Je suis donc prêt à aller plus avant dans cette voie. Je souhaite que nous puissions, ensemble, faire un travail honnête et qui serve les intérêts de l'agriculture de l'Hérault, comme des autres départements français.

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre, je reviendrai moi aussi sur le problème de l'assiette des cotisations sociales des agriculteurs, plus précisément sur trois points bien connus, mais sur lesquels j'aimerais que vous apportiez une réponse encore plus nette.

D'abord, une disparité illogique et incohérente existe entre l'assiette fiscale et l'assiette sociale et, quels que soient les distinguos subtils que l'on peut faire en théorie entre ces deux assiettes, elle est et restera très mal connue de la profession.

Pour l'impôt, le déficit peut être reporté jusqu'au cinquième exercice inclusivement. Pour les cotisations sociales, le report du déficit n'est pas pris en compte.

Vous faites observer, certes, que la règle de l'assiette triennale corrige cette anomalie, mais ce n'est pas totalement vrai.

Au regard de l'impôt, l'exploitant fait prendre aussi en compte les amortissements qu'il a pu différer à cause d'un déficit. Pour les cotisations sociales, ces amortissements différés sont réintégrés dans l'assiette, alors même que la loi ne semble pas l'avoir explicitement prévu.

Enfin, j'aborderai la règle de la prise en compte des revenus de trois années précédentes, pour déterminer l'assiette des cotisations sociales. Cette règle est, dans bien des cas, favorable aux agriculteurs, puisqu'elle écrête les pointes, mais elle peut devenir très pénalisante.

Pourquoi ne pas donner à tous les agriculteurs la possibilité que la loi du 31 décembre 1991 a donné aux plus de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire leur permettre de sortir du régime de la moyenne triennale ? Si vous m'objectez, avec vraisemblance, que la plupart n'y auraient pas intérêt, acceptez donc d'ouvrir cette faculté, puisque ne demanderont à en bénéficier que ceux qui en ont vraiment besoin.

Par ces quelques mesures de simplification ou de cohérence que vous demande la profession, vous avez la possibilité de marquer votre passage au ministère de l'agriculture, même si ce passage devait être bref.

M. Jean-Marie Leduc. Personne ne le souhaite !

M. Jacques Boyon. Siégeant sur les bancs de l'opposition, je ne devrais pas vous le conseiller : cette possibilité, monsieur le ministre, saisissez-la et rapidement, sans trop renvoyer à de longues études.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Jacques Boyon, je vous répondrai avec la courtoisie qui sied à notre appartenance commune à la Cour des comptes et au souvenir que j'ai de la gendarmerie que vous étiez venu inaugurer dans le sud du département de l'Yonne. Avec les élus de ce département, je vous en suis encore reconnaissant.

Il y a une législation sociale et une législation fiscale. Elles obéissent à des logiques différentes et conduisent aux inconvénients que vous venez de souligner. Je le reconnais ; c'est évident. Jamais, dans ce pays, nous n'avons réussi à ouvrir une brèche dans la forteresse que représente le code général des impôts. Chacun essaie de construire sa petite Bastille autour. Mais, vous le savez, les communications ne sont jamais faciles.

Pour pallier la difficulté de la prise en compte des revenus des trois dernières années pour le calcul des cotisations, j'ai mis à l'étude un système beaucoup plus simple. Il vise à asseoir, si les intéressés le veulent et dans des conditions à définir, les cotisations sur le revenu de l'année.

Dans ces conditions, les inconvénients que vous avez signalés disparaîtraient.

M. le président. Monsieur René Couveinhes, maintenez-vous votre deuxième question ?

M. René Couveinhes. Je la retire, monsieur le président, M. le ministre m'ayant déjà répondu par avance ce matin et apporté à l'instant des précisions sur la loi Evin, que je souhaitais évoquer.

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, pour une deuxième question.

M. Jacques Boyon. Le plus grave des défauts de la nouvelle politique agricole commune est de démoraliser en profondeur les agriculteurs et en particulier les jeunes. Jamais nous n'avons eu autant le sentiment que le remède allait tuer le malade. La conséquence la plus inquiétante et aussi la plus difficile à mesurer touche à l'installation des jeunes. La chute des installations est catastrophique.

Dans mon département de l'Ain, il y a cinq ans, on installait une centaine de jeunes alors qu'il en aurait fallu 200. Le conseil général avait alors décidé d'intervenir pour apporter des incitations et des aides supplémentaires.

Aujourd'hui les installations ont encore chuté de moitié : à peine une cinquantaine en 1992, alors que l'on comptera 800 départs.

Ainsi, dans l'Ain, département à tradition et à vocation agricole, nous aurons remplacé cette année seulement un agriculteur sur seize partants. Encore doit-on savoir que ces cinquante installations ont été prévues, préparées, engagées avant la réforme de la politique agricole commune. Il n'y en aura sûrement pas autant en 1993 et dans les années à venir !

Les meilleurs des candidats, découragés, vont aller ailleurs. Nous nous retrouverons bientôt avec une agriculture occupant 90 p. 100 de l'espace français, mais employant moins de 1 p. 100 de la population active.

C'est donc le moment d'aider plus fortement et plus vite les installations des jeunes agriculteurs. Cela passe d'abord par une simplification des choses.

M. André Lejeune. On en a déjà parlé ! Il fallait être présent depuis ce matin.

M. Jacques Boyon. Il semble effectivement inopportun de continuer à fractionner en deux parts la dotation aux jeunes agriculteurs, avec une part différée à trois, quatre, voire cinq ans, alors que les années les plus difficiles sont les deux premières...

M. André Lejeune. Il arrive et il pose une question à laquelle on a déjà répondu !

M. Georges Benedetti. Ce n'est plus une question, c'est un discours !

M. Jacques Boyon. ... et de l'assortir de conditions rigoureuses de revenus avec un plafond et surtout un plancher peu réalistes. Il convient de simplifier les dossiers et les procédures.

M. André Lejeune. On ne l'a pas vu de la journée et il nous fait un discours !

M. Jacques Boyon. Dans votre projet de budget, vous augmentez, monsieur le ministre, les crédits pour les jeunes et vous avez raison. Mais ne faites pas comme si vous aviez peur de ne pas avoir assez de crédits pour répondre aux demandes. Plût au ciel que ce soit le cas ! Je crains fort que ce ne soit le contraire et que vous vous trouviez en fin d'année 1993 avec des crédits inemployés et une agriculture encore plus découragée et désespérée.

Il faut aussi penser que le départ d'exploitants de plus en plus jeunes supprime des sièges d'exploitation qui deviennent seulement des résidences de retraités agricoles et qui font éclater les exploitations qu'on a eu bien du mal à regrouper.

Une bonne politique d'installation devrait donc comporter à mon sens une aide solide à la création de sièges d'exploitation nouveaux.

Je suis sûr qu'avec votre bon sens, monsieur le ministre, vous sentez tout cela. Je voudrais savoir quelles mesures, quelles améliorations vous pensez pouvoir apporter pour que l'installation des jeunes agriculteurs soit traitée de manière

moins administrative, moins comptable, moins paperassière et avec plus de sens des réalités humaines et de perspectives économiques et démographiques à long terme.

M. Georges Benedetti. C'est excessif ! S'il avait été socialiste, vous l'auriez rappelé à l'ordre, monsieur le président !

M. le président. Ne vous énervez pas, mon cher collègue.

J'ai laissé parler M. Boyon parce qu'il posait la dernière question. Je reconnais qu'il a plus que doublé son temps de parole, mais il n'est pas le seul à l'avoir fait.

Cela dit, c'est assez fatigant à une heure et quart et alors que M. le ministre et quelques autres - mais ils sont peu nombreux - sont là depuis une quinzaine d'heures.

La parole est M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le ministre Boyon, j'ai dit ce matin que j'avais fait de l'installation des jeunes l'une des priorités du budget.

M. André Lejeune. Il n'a pas lu le budget !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Il faut effectivement développer, simplifier, faciliter l'installation des jeunes. Nous augmentons déjà les crédits. Selon vous, cela reste trop administratif, les gens ne comprennent pas grand-chose et, finalement, il y a un certain découragement.

Encore une fois, je souhaite que nous puissions développer les procédures d'installation. Dès lors que nous facilitons le départ en retraite, il faut permettre le renouveau de l'agriculture par la venue de jeunes, qu'il faut aussi les former. Les actions de formation des jeunes sont absolument nécessaires. L'Etat ne les fera pas seul ; les régions doivent l'accompagner. Nous avons ainsi mis en place, en Bourgogne, des formules tout à fait intéressantes de formation des jeunes agriculteurs par unités capitalisables.

Reste un point que je n'ai pas évoqué : il concerne l'agriculture biologique sur laquelle un député qui, bien qu'absent, est proche de moi, Georges Lemoine, voulait appeler mon attention.

M. Alain Bonnet. Très bonne idée !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Vous lui direz que l'agriculture biologique est une de mes préoccupations, que je suis prêt me pencher sur ce sujet avec lui et tous ceux qui s'y intéressent.

Ce faisant, monsieur le président, nous aurons terminé à une heure pas très éloignée de celle que vous aviez prévue ce marathon de réponses sous votre œil indulgent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Merci, monsieur le ministre !

Je signale à ceux qui ont rejoint la course sur la fin, qu'il aura fallu passer environ huit heures vingt pour les seules questions. Il est normal que certains soient un peu fatigués !

Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Agriculture et forêt ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 213 720 133 francs ;

« Titre IV : 2 107 576 622 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 10 830 000 francs ;

« Crédits de paiement : 31 050 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 250 910 000 francs ;

« Crédits de paiement : 562 441 000 francs. »

La parole est M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution - il n'y aura pas de surprise ; l'opposition ne veut pas me faire de peine, mais elle ne veut pas voter mon budget - je demande la réserve du vote des crédits de la ligne « Agriculture et forêt » inscrit à l'état B, titre III.

M. le président. La réserve est de droit.

Le vote sur le titre III de l'état B est réservé.

MM. Cointat, Bégault, Alain Bonnet, Dhinnin et Bourdin ont présenté un amendement, n° 53, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, supprimer le chapitre 44-54. »

La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Il peut paraître étonnant qu'un ancien ministre de l'agriculture propose de supprimer la totalité des crédits du chapitre 44-54, « valorisation de la production agricole ».

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. Michel Cointat. Le dépôt d'un amendement est le seul moyen dont, nous, pauvres, humbles et modestes députés ...

M. Alain Bonnet. Et assidus !

M. Michel Cointat. ... disposons pour attirer l'attention du Gouvernement sur les problèmes que rencontrent certaines branches d'activité de l'agriculture, notamment l'horticulture, et de manifester notre volonté d'agir en leur faveur.

Cet amendement, monsieur le ministre, est, en fait, la conséquence de la réunion que vous avez bien voulu organiser il y a deux jours sur ce sujet.

L'horticulture est un secteur beaucoup plus important qu'on ne le croit : 45 000 entreprises, 150 000 emplois, 19 milliards de chiffre d'affaires, une technique de pointe, la première du monde, dans les cultures *in vitro* et les cultures par inéristème.

Pourtant, ce secteur est en plein marasme : avec 4 milliards de déficit par an, il est le troisième poste déficitaire de la balance commerciale.

L'année 1992, qui a été extrêmement mauvaise, l'a plongé dans le désarroi. La TVA, dont on a abondamment parlé, n'est pas étrangère à cette évolution. Il faut donc redonner un coup de fouet à cette filière.

Nous avons la volonté et la détermination, je m'exprime au nom des membres du groupe horticole, qui viennent de tous les bancs de cette assemblée - d'obtenir le dégagement de crédits substantiels pour la promotion de l'horticulture française.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 53 ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. M. Cointat a raison, les amendements sur l'horticulture font effectivement directement suite à la réunion que nous avons tenue avec un certain nombre de parlementaires, MM. Claude Dhinnin, Michel Cointat, Alain Bonnet et Jean Bégault, notamment.

Nous avons réfléchi à la manière dont nous pouvions individualiser certains crédits pour l'horticulture. Mais nous y avons renoncé, considérant difficile que c'était à ce stade d'élaboration du budget.

Vous avez souhaité que je prenne l'engagement de consentir des crédits à l'horticulture et de développer une action d'ensemble en fonction des lignes de force que nous avons définies ensemble. Elle comprendra une aide à l'investissement et au développement de serres, une aide à la promotion des produits, pour 5 millions de francs, des crédits particuliers, une aide aux entreprises en difficulté. C'est cet engagement que je prends.

J'ai besoin, pour le concrétiser, des crédits d'un chapitre que vous connaissez bien : le chapitre 44-54. On ne peut donc pas le supprimer si l'on veut pouvoir y recourir. Nous ferons cela ensemble, monsieur le ministre Cointat.

Au bénéfice de ces observations et comprenant la portée de votre amendement, je vous demanderai de bien vouloir envisager de le retirer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. M. Cointat a rappelé que c'était simplement une commodité de séance pour lui permettre d'aborder, comme il le souhaitait, les problèmes de l'agriculture. Je ne pense pas qu'il veuille vraiment supprimer l'ensemble des crédits touchant, notamment, à l'aide au revenu des agriculteurs, inscrits au chapitre concerné. *(Sourires.)*

M. le ministre de l'agriculture ayant indiqué qu'il était sensible aux préoccupations du groupe horticole de notre assemblée, je pense que M. Cointat sera d'accord pour retirer son amendement et que nous serons tous unanimes pour souhaiter que ce dossier progresse dans le sens que M. Soisson vient de rappeler.

M. Alain Bonnet. Très bien, monsieur le rapporteur !

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le président, vous me permettrez de dire à M. le rapporteur que, si nous avons présenté tous ensemble cet amendement, c'est aussi un peu à cause de la commission des finances. Si nous avions pu procéder à un transfert de crédits à l'intérieur du chapitre, nous l'aurions fait bien volontiers, sur les bases dont nous avions discuté avec M. le ministre de l'agriculture : 5 millions au moins pour la promotion de l'horticulture.

Mais si M. le ministre prend l'engagement que cette somme sera dégagée, notamment dans le cadre de l'ONIFLHOR, et que la circulaire sera simplifiée afin que ces crédits puissent être consommés même lorsqu'il s'agit de serres, je ne vais pas, bien entendu, mettre en cause le revenu des agriculteurs et les quelque 800 millions de francs qui sont attachés au chapitre 44-54.

Avec mes collègues, je retire donc cet amendement.

M. Alain Bonnet. Grand moment d'émotion !

M. le président. L'amendement n° 53 est retiré.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, je demande également la réserve du vote des crédits du titre IV, des crédits inscrits à l'état C, titres V et VI, et des crédits du BAPSA ouverts aux articles 44 et 45.

M. le président. La réserve est de droit. Les votes sur le titre IV de l'état B ainsi que sur les titres V et VI de l'état C sont réservés.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

« Crédits ouverts à l'article 44 au titre des services votés : 87 448 922 264 francs ;

« Crédits ouverts au paragraphe II de l'article 45 au titre des mesures nouvelles : 1 064 077 736 francs. »

Les votes sur les crédits ouverts aux articles 44 et 45 du budget annexe des prestations sociales agricoles sont également réservés.

Après l'article 66

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant deux amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 66.

L'amendement n° 54, présenté par MM. Bégault, Cointat, Bourdin et Dhinnin, est ainsi rédigé :

« Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera en annexe à la loi de finances pour 1993 un rapport exposant en détail l'aide de l'Etat au secteur horticole. »

L'amendement n° 55, présenté par MM. Alain Bonnet, Bourdin et les membres du groupe socialiste est ainsi rédigé :

« Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera un rapport exposant en détail l'aide de l'Etat au secteur horticole avant le 1^{er} juillet 1993. »

La parole est à M. Michel Cointat, pour soutenir l'amendement n° 54.

M. Michel Cointat. Nous avons présenté un premier amendement qui était un amendement de promotion et qui concernait l'immédiat. Mais il faut penser à l'avenir et garantir cet avenir aux horticulteurs. Aussi l'amendement n° 54 tend-il à permettre une réflexion plus approfondie. Mais je laisserai à mon collègue Alain Bonnet, qui a présenté un amendement presque identique, le soin de l'expliquer.

Permettez-moi, monsieur le président, puisque nous en avons pratiquement terminé, d'ajouter deux phrases destinées à M. le ministre de l'agriculture.

Ce matin, j'ai expliqué les raisons pour lesquelles le groupe du RPR voterait contre le budget ; je n'y reviens pas. S'agissant en revanche du GATT, notre position est différente. Nous rendons hommage à la fermeté dont fait preuve le ministre de l'agriculture dans cette négociation.

J'ai dit ce matin que la plus grande rigueur était nécessaire. Sachez, monsieur le ministre, que, pour cette négociation importante, nous serons avec vous, car tel est l'intérêt de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet pour soutenir l'amendement n° 55.

M. Alain Bonnet. Avant-hier matin, vous avez bien voulu, monsieur le ministre, recevoir notre groupe horticole, présidé par notre ami Bégault, et le président de la fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières, assisté par les collaborateurs de la FNSEA.

Vous nous avez dit à cette occasion, et vous venez de le répéter à l'instant, que vous souhaitiez mettre en œuvre une politique de l'horticulture avec l'ensemble de la profession. Vous nous avez annoncé que vous alliez prendre des mesures avant la fin de l'année. Vous avez dit courageusement ce que vous pensiez du changement du taux de TVA décidé en 1991 sans concertation avec la profession. J'avais exprimé les mêmes réserves l'année dernière devant notre commission des finances, mais, hélas ! je n'avais pas été entendu.

Vous avez ajouté que vous alliez vous efforcer d'obtenir une harmonisation européenne des taux de TVA. Vous voudrez bien nous tenir au courant de la suite donnée à vos démarches.

Une part importante des prêts bonifiés du Crédit agricole ira à l'horticulture et vous réserverez des crédits particuliers à cette branche importante et pourtant très méconnue de notre agriculture. Vous allez même revoir la fameuse circulaire évoquée par M. Cointat et M. Dhinnin. Enfin, vous consentirez un effort de promotion en faveur de cette filière et nous avons noté vos engagements relatifs à une action spécifique pour les serres.

Il reste un problème concernant la taxe parafiscale n° 22 de l'état E de la loi de finances de 1992. Je vous ai récemment saisi par courrier de cette question et j'attends une réponse écrite à ce sujet.

Quant à mon amendement n° 55, il a pour but de demander au Gouvernement de déposer un rapport exposant en détail l'aide de l'Etat au secteur horticole avant le 1^{er} juillet 1993.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Nous terminons ce long débat par une brassée de fleurs, ce qui est tout de même très sympathique.

M. Alain Bonnet. Il y a même eu des fleurs tropicales !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je tiens néanmoins à exprimer une simple remarque, que je formulais en aparté à M. le ministre : il est regrettable qu'un pays comme le nôtre, bénéficiant d'une telle diversité de climats, soit à ce point pauvre en productions horticoles et que nous devions

importer l'essentiel des fleurs nécessaires pour égayer notre vie quotidienne de pays de brumes et de vents, comme les Pays-Bas. Pourtant, nous avons beaucoup de capacités naturelles à produire des fleurs de plein champ dont la couleur et l'odeur sont infiniment plus agréables que celles des productions de serres, lesquelles paraissent parfois un peu artificielles.

Pour toutes ces raisons, je ne peux qu'approuver la demande formulée par M. Cointat et par M. Bonnet tendant à ce qu'un travail de réflexion soit accompli à propos de ce secteur important qu'est l'horticulture. Il faut rechercher avec les intéressés les moyens de développer une production qui est, à tous égards, d'intérêt général.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. En réponse aux deux amendements, je prends un nouvel engagement, celui de déposer, avant le 1^{er} juillet 1993, un rapport sur le développement de la filière horticole. J'ajoute, pour aller dans le sens de la réunion du groupe horticole qui s'est tenue hier matin, qu'un pré-rapport, établi en collaboration avec la profession, sera déposé au cours des prochaines semaines. Il s'agira donc, comme vous le souhaitez les uns et les autres, si je vous ai bien compris, d'un travail commun.

En fonction de mes engagements, des crédits inscrits dans ce budget seront réservés à la filière horticole et nous engagerons, avec la profession, des actions que nous aurons définies ensemble. Afin que vous soyez certains de la pérennité de ces actions, je répète que je prends l'engagement que les services du ministère déposeront, avant le 1^{er} juillet, un rapport sur l'évolution de la filière horticole. Cela devrait d'ailleurs être renouvelé chaque année. A partir du moment où nous aurons consenti cet effort une année, il conviendrait qu'il soit pérennisé.

J'ajoute que le rapporteur spécial, M. Tavernier, a parfaitement raison : en servant l'horticulture et en défendant les intérêts des horticulteurs français, nous travaillons dans l'intérêt de la balance des comptes, car nous importons, notamment des Pays-Bas, des fleurs pour le montant élevé qu'a rappelé M. Cointat.

M. Michel Cointat. Pour près de 5 milliards de francs !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je n'ai rien contre les fleurs de ce pays, mais nous pourrions parfaitement, grâce aux efforts tant du budget que des professionnels, bénéficier d'un juste report au fort prix - comme on dit sur le plan communautaire - des investissements qui auraient été réalisés en fonction de ce que nous décidons ensemble ce soir.

Au bénéfice de ces observations, je demande à leurs auteurs de bien vouloir retirer ces amendements.

M. le président. Monsieur Bonnet, retirez-vous le vôtre ?

M. Alain Bonnet. Oui, monsieur le président, car j'ai satisfaction et j'en remercie M. le ministre.

M. le président. L'horticulture vous est reconnaissante !

M. Michel Cointat. Je retire également le nôtre !

M. le président. Les amendements nos 54 et 55 sont donc retirés.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Jean-Marie Caro et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi constitutionnelle relative à la Haute cour de justice.

La proposition de loi constitutionnelle n° 3007 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Jean-Marie Daillet, une proposition de loi relative à la déontologie, la transparence et l'organisation de la profession publicitaire.

La proposition de loi n° 3011 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Robert Montdargent et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à reconnaître aux communes le droit de moduler les tarifs des écoles municipales de musique et de danse en fonction des ressources des usagers.

La proposition de loi n° 3012 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de Mme Yann Piat une proposition de loi tendant à permettre aux personnes âgées gravement handicapées de faire liquider leur pension de retraite dès l'âge de cinquante ans.

La proposition de loi n° 3013 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Gilles de Robien, une proposition de loi relative à l'indépendance du commissaire enquêteur, à la simplification et à la transparence des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique.

La proposition de loi n° 3014 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Alain Moyne-Bressand, une proposition de loi tendant à préciser l'article L. 71 du code électoral pour permettre aux retraités de voter par procuration.

La proposition de loi n° 3015 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Georges Colombier, une proposition de loi tendant à modifier les conditions d'élection des représentants français au Parlement européen.

La proposition de loi n° 3016 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Patrick Devedjian une proposition de loi visant à réformer le mécanisme de lutte contre la délinquance économique et financière.

La proposition de loi n° 3017 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Alain Mayoud une proposition de loi tendant à l'institution d'une indemnisation en faveur des communes traversées par les autoroutes.

La proposition de loi n° 3018 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Pierre Goldberg et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à faire du 20 novembre une journée nationale des droits de l'enfant.

La proposition de loi n° 3019 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à élargir le droit de vote par procuration des retraités.

La proposition de loi n° 3020 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Emile Koehl, une proposition de loi relative à la suppression de la faillite civile en Alsace-Moselle.

La proposition de loi n° 3021 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Gérard Chasseguet, une proposition de loi relative au droit de vote par procuration.

La proposition de loi n° 3022 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Guy Ravier, une proposition de loi portant réforme des activités funéraires et modifiant le titre VI du livre III du code des communes relatifs aux pompes funèbres et cimetières.

La proposition de loi n° 3023 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 5 novembre 1992, de M. Gérard Gouzes, un rapport n° 3010 fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur les propositions de résolution :

De M. Charles Millon et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2933) ;

De M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale en vue de l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2981) ;

De M. Michel Pezet et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2988) ;

De Mme Nicole Catala, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'examen des projets d'actes communautaires (n° 3000).

5

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 5 novembre 1992, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage.

Le projet de loi n° 3009 est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 5 novembre 1992, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à favoriser l'incorporation de carburants agricoles dans les carburants pétroliers.

La proposition de loi n° 3008 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Équipement, logement et transports : transport aérien et météorologie ; budget annexe de l'aviation civile.

Annexe n° 21 (Équipement, logement et transports : transport aérien et météorologie ; budget annexe de l'aviation civile). - M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial ; avis n° 2948 au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome III (Équipement, logement et transports : transport aérien et météorologie ; budget annexe de l'aviation civile) de M. Yves Dello ; avis n° 2950 au nom de la commission de la production et des échanges : tome VII (Équipement, logement et transports : transport aérien et météorologie ; budget annexe de l'aviation civile) de M. Roger Léron.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Équipement, logement et transports : transport aérien et météorologie ; budget annexe de l'aviation civile (suite).

Travail, emploi et formation professionnelle.

Annexe n° 37 (Travail, emploi et formation professionnelle : formation professionnelle). - M. Michel Besson, rapporteur spécial.

Annexe n° 38 (Travail, emploi et formation professionnelle : travail, emploi). - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 2946 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome VIII (Économie et finances : droits des femmes) de M. Jean-Michel Testu ; tome XVI (Travail, emploi et formation professionnelle : formation professionnelle) de M. Jean-Paul Fuchs ; tome XVII (Travail, emploi et formation professionnelle : travail et emploi) de M. Thierry Mandon.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure trente-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

NOMINATION DE RAPPORTEURS**COMMISSION DE LA PRODUCTION
ET DES ÉCHANGES**

M. Pierre Estève a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre 1^{er} (nouveau) du code rural (n° 2974).

M. Marcel Wacheux a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux procédures de passation de

certaines contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 2992).

**CONVOCATION
DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 10 novembre 1992**, à *seize heures*, dans les salons de la Présidence.

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	114	858	
33	Questions 1 an	113	859	
83	Table compte rendu.....	55	89	
93	Table questions.....	54	97	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	104	540	
35	Questions 1 an	103	353	
85	Table compte rendu.....	55	84	
95	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 606	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	703	1 569	
Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.				
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envol à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination				

Prix du numéro : **3,50 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

